

ALGÉRIE-ÉGYPTE

Le Président Bouteflika affirme à son homologue égyptien la nécessité de consacrer la coordination bilatérale

P.24

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME ET LA DÉ-RADICALISATION :

Les conclusions de la Conférence d'Alger seront soumises au Sommet de Washington (ONU)

P.6

CONSEIL DES MINISTRES : LE PLAN DE CHARGE DU GOUVERNEMENT



En présidant mercredi la réunion du Conseil des ministres, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a défini aux membres du gouvernement le programme à suivre visant, entre autres, l'accélération de la modernisation de la justice, la dynamisation de l'outil économique, la préparation de la rentrée sociale et l'amélioration du service public.

P.3-4-5

53^e ANNIVERSAIRE DE LA POLICE NATIONALE

Poursuite impérieuse des efforts pour la modernisation de la police

► Ouverture de plus de 7.000 postes budgétaires pour la promotion des cadres et agents de police



L'impératif de poursuivre les efforts de modernisation du corps de la police afin qu'il réponde aux exigences de la mondialisation a été mis mercredi soir en exergue par les participants à une rencontre organisée à l'occasion du 53^e anniversaire de la police nationale. P. 7

SANTÉ

PARLER DEUX LANGUES EST VRAIMENT BON POUR LE CERVEAU

Pages 12-13

(ONHO)

Toutes les mesures prises pour prémunir les hadji algériens contre les idées extrémistes

P. 6

F   T BALL

Ligue des champions (GROUPE, B), CE SOIR À BOLOGHINE, USM A-MCEE

Les Algérois pour un trois sur trois !

P. 21

SOCIÉTÉ

SELON LA GENDARMERIE NATIONALE

15.000 kg de drogue saisies durant le premier semestre 2015

P. 10

Météo



Régions Nord : 33° à Alger

Temps ensoleillé et chaud dans les régions intérieures jusqu'à l'après-midi, les vents seront de 20 à 30 km/m près des côtes, la mer sera calme.

Régions Sud : 36° à Tamanrasset

Temps chaud à l'extrême sud du Hoggar et au Tassili tard dans la journée même dans la soirée, par ailleurs, le temps sera ensoleillé, nuageux dans d'autres endroits, au sud-ouest avec des vents forts.

	Max	Min
Alger	33°	19°
Oran	33°	23°
Annaba	30°	21°
Béjaïa	32°	22°
Tamanrasset	36°	23°

Horaires des prières

Vendredi 7 Chawal 1436

Fajr	04:03
Dohr	12:55
Asr	16:45
Maghreb	20:05
Isha	21:39



DEMAIN AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conférence nationale des recteurs et des chefs des établissements universitaires



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Tahar Hadjar, présidera demain samedi 25 juillet au siège du ministère, les travaux de la conférence nationale des recteurs et des chefs des établissements universitaires.

TAJ

Meeting ce matin à Aïn Témouchent

Le président de TAJ, le Dr Amar Ghoul, présidera ce matin à partir de 10h30, un rassemblement populaire des militants de la wilaya de Aïn Témouchent.



JUSQU'AU 9 AOÛT À BOUMERDÈS

Université d'été des cadres du Front Polisario et de la RASD



En collaboration avec l'ambassade de la République arabe sahraouie démocratique en Algérie, le Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS), organise jusqu'au 9 août, à l'université de Boumerdès, l'université d'été des cadres du Front Polisario et de la RASD.

MARDI 28 JUILLET AU CERCLE NATIONAL DE L'ARMÉE

Rencontre nationale sur les changements climatiques

Le ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement, organise mardi 28 juillet 2015 à partir de 9h30 au Centre national de l'armée de Beni Messous, une rencontre nationale de concertation et de consultation sur les changements climatiques. Cette rencontre qui réunira les représentants de la société civile, les acteurs économiques, les collectivités locales, les experts et les spécialistes des changements climatiques s'inscrit dans le cadre du processus engagé pour la prise en charge de la problématique de la lutte contre les changements climatiques.



DEMAIN À LA PROMENADE DES SABLETTES

Programme d'animation pour enfants

L'Établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise demain samedi 25 juillet à partir de 17h à la promenade des sables (Alger), un programme d'animation pour enfants.



DU 30 JUILLET AU 6 AOÛT

37^e Festival international de Timgad

Le théâtre de plein air du site archéologique de Timgad (Batna), abritera à partir du 30 juillet et jusqu'au 6 août 2015, La 37^e édition du Festival international de musique de Timgad.



JUSQU'AU 25 JUILLET AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE TIPASA

Université d'été de l'UFC

L'université de la formation continue (UFC), organise jusqu'au 25 juillet, l'université d'été au niveau du centre universitaire Morsli-Abdallah de Tipasa.



BÉCHAR

200 bacheliers bénéficient de séjours au bord de la mer



Près de 200 nouveaux bacheliers (filles et garçons) de la région de Béchar bénéficieront dès samedi prochain de séjours au bord de la mer, a-t-on appris hier auprès de la ligue des activités de plein air, de loisirs et d'échange entre jeunes (LAPLEJ). Cette initiative, qui s'étalera jusqu'au 18 août prochain sous forme de sessions d'une dizaine de jours pour chaque groupe, est organisée pour la première fois par LAPLEJ avec l'aide de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) dans l'objectif d'offrir aux bacheliers (session juin 2015) un espace de repos et de loisirs avant de rejoindre les bancs de l'université, a-t-on précisé.

Mobilis toujours derrière les Verts : Bonne chance aux (U23)



Mobilis partenaire officiel de la Fédération Algérienne de Football (FAF) et de l'Équipe Nationale de football, encourage les Olympiques à la veille de leur match retour du dernier tour des qualifications la Coupe d'Afrique U23, qui aura lieu en décembre prochain au Sénégal. En effet, notre onze affrontera, ce Samedi 25 juillet 2015 à 20h45, son homologue du Sierra Leone au stade « Mustapha Tchaker » de Blida. Le match de la sélection olympique algérienne, sera arbitré par le libyen Wahid Tamuni Salah qui sera assisté de ses compatriotes Attia Amsaad et Salah Elshuogi. Il y a lieu de rappeler que le Championnat d'Afrique U23 est qualificatif pour les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro 2016.

LUNDI À L'AURASSI

Conférence sur «La contribution du FCE pour l'émergence de l'économie algérienne»

Le président du Forum des chefs d'entreprise, M. Ali Haddad, animera une conférence de presse, lundi 27 juillet 2015 à 10h30, à l'Aurassi. La rencontre sera consacrée à la présentation des propositions du document portant : «Contribution du FCE pour l'émergence de l'économie algérienne».



JIJEL

Colloque sur «La toponymie algérienne: du local au national»

En collaboration avec le ministère de la Culture et la wilaya de Jijel, le Haut-commissariat à l'amazighité (HCA), organise à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 27 juillet à Jijel, un colloque intitulé «De la toponymie algérienne : du local au national. L'événement qui s'inscrit dans le prolongement du programme général lancé par le HCA connaît la participation d'un panel de chercheurs nationaux issus des différentes universités algériennes.



CONSEIL DES MINISTRES :

Le plan de charge du gouvernement

En présidant mercredi la réunion du Conseil des ministres, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a défini aux membres du gouvernement le programme à suivre visant, entre autres, l'accélération de la modernisation de la justice, la dynamisation de l'outil économique, la préparation de la rentrée sociale et l'amélioration du service public.

S'agissant de la justice, le président de la République a chargé le gouvernement de «prendre les mesures nécessaires pour l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions dans un délai maximal de six mois comme le prévoit la loi adoptée».

Réaffirmant, par ailleurs, l'attachement de l'Etat à sa politique de solidarité nationale et de justice sociale, le chef de l'Etat a instruit le gouvernement de veiller à sa rationalisation, tout en oeuvrant pour éliminer toute forme de gaspillage des ressources publiques.

Dans la même finalité et tout en réitérant l'appui de l'Etat à l'investissement et à la production nationale, le président de la République a instruit le gouvernement de «lutter, avec toute la ri-

gueur de la loi, contre toutes les formes de fraudes fiscales, douanières et sur les charges sociales».

Concernant la réglementation des marchés publics, le président Bouteflika a indiqué qu'il revient désormais aux cadres et responsables chargés de ces dossiers de «diligenter les procédures de lancement des programmes et chantiers publics et de prévenir ainsi à l'avenir, les réévaluations financières coûteuses ainsi que les retards dans la livraison des projets».

S'agissant du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le Conseil des ministres a approuvé la liste des membres fondateurs de l'Académie algérienne des sciences et technologies.

A ce titre, le chef de l'Etat

a indiqué que l'Algérie «attend des compétences nationales siégeant dans cette Académie, de faire avancer davantage encore le pays sur la voie des sciences et des technologies, véritables atouts d'un développement puissant dans tous les domaines».

S'agissant de la préparation de la rentrée sociale, le gouvernement a été instruit par le président de la République de procéder au versement, dès le mois d'août prochain, des augmentations salariales découlant du nouveau contenu du salaire national minimum garanti (SNMG) ainsi que de la revalorisation de l'indemnité forfaitaire compensatrice.

Ces améliorations de revenus, avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2015,

bénéficieront à près de deux millions de travailleurs des institutions et administrations publiques et du secteur économique.

Le gouvernement conduit par le Premier ministre Abdelmalek Sellal, a été, en outre, chargé par le chef de l'Etat de prendre «toutes les dispositions nécessaires pour la réussite des prochaines rentrées scolaires, universitaires, et de la formation professionnelle».

Le gouvernement a été, par la même occasion, instruit d'oeuvrer au renforcement de l'action des différentes administrations et des services publics concernés pour «réunir les meilleures conditions possibles pour la réussite de la rentrée sociale dans tous les domaines».

Adoption du projet de loi de règlement budgétaire de l'exercice 2013

Le projet de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2013 a été examiné et approuvé par le Conseil des ministres.

Ce texte, qui donne des indications sur l'exécution effective du budget de l'année 2013, fait ressortir que le déficit budgétaire réel a été de 2.758,3 milliards de DA contre une prévision initiale de la loi de finances de 3.059,8

milliards de DA. En effet, les recettes effectives de l'Etat se sont élevées à 3.890,8 milliards de DA en 2013 (contre une prévision de 3.820 milliards de DA), tandis que les dépenses ont atteint 6.513 milliards de DA (contre une prévision de 6.879,8 milliards de DA).

En termes de cadrage macro-économique, le projet de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2013

indique que l'Algérie a connu une croissance hors hydrocarbures de 7,1% en 2013 alors que les prévisions de la loi de finances tablaient sur un taux de 5,3%.

L'inflation a été de 3,2% contre une prévision de 4%.

Quant à l'encours de la dette extérieure de l'Etat, il s'est élevé à 374,5 milliards de dollars en 2013.

Améliorations apportées à trois projets de travaux publics

Une communication du ministre des Travaux publics, relative à des améliorations apportées à trois projets de son secteur, a été entendue et approuvée par le Conseil des ministres réuni, mercredi à Alger, sous la présidence du Prési-

dent de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Il s'agit du doublement de la RN1 sur 54,5 km, entre Seghouane et Boughezoul (Médéa), pour lequel il sera procédé au renforcement de la sécurité des usagers avec des équipements de si-

gnalisation et des séparations.

Pour le projet de doublement de la RN1 sur 53 km, entre Chiffa (Blida) et Berrouaghia (Médéa), il sera réalisé en deux fois trois voies alors qu'il était prévu, initialement, en deux fois

deux voies. Quant au troisième projet, il concerne l'amélioration du projet de viaduc de Constantine, selon les données du terrain, avec notamment la réalisation d'une galerie de drainage.

Remaniement partiel du gouvernement

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a procédé jeudi à un remaniement partiel du gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 79 de la Constitution, annonce jeudi un communiqué de la présidence de la République.

«Conformément, aux dispositions de l'article 79 de la Constitution, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, président de la République et ministre de la Défense nationale, a pris ce jour, après consultation du Premier ministre, un décret présidentiel portant remaniement partiel du gouvernement», a indiqué le communiqué.

«Sont nommés messieurs :

- Belaïb Bakhti, ministre du Commerce,
- Ferroukhi Sid Ahmed, ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

- El Hadi Ould Ali, ministre de la Jeunesse et des Sports», précise la même source.

Mouvement complémentaire dans le corps des walis

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a procédé à un mouvement complémentaire dans le corps des walis, annonce jeudi un communiqué de la présidence de la République.

«Conformément aux dispositions de l'article 78, alinéa 9 de la Constitution, son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, président de la République, a procédé ce jour, 23 juillet 2015, à un mouvement complémentaire dans le corps des walis», indique-t-on de même source.

«Sont nommés : M. Kadi Abdelkader, wali de la wilaya de Tipasa et Mme Zerhouni Yamina Nouria, wali de la wilaya de Boumerdès», précise le communiqué.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Le président Bouteflika salue l'«engagement et l'esprit de sacrifice» des éléments de l'ANP

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a salué, mercredi, l'engagement et l'esprit de sacrifice de l'Armée nationale populaire (ANP) et des forces de sécurité dans la lutte contre le terrorisme.

A l'occasion du Conseil des ministres qui a débuté par sa réunion par la récitation de la Fatïha à la mémoire des éléments de l'ANP tombés en martyrs du devoir national, le 17 de ce mois, dans un lâche attentat terroriste dans la wilaya d'Aïn Defla, M. Bouteflika a salué «l'engagement et l'esprit de sacrifice de l'ANP et des forces de sécurité dans la lutte contre le terrorisme».

A cette occasion, le président Bouteflika a également, «instruit le Gouvernement de sensibiliser la population ainsi que les institutions publiques et entreprises économiques, à faire preuve de vigilance de sorte à concourir à leur sécurité contre toute menace terroriste», a souligné le communiqué du Conseil des ministres.

APS

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a présidé mercredi à Alger une réunion du Conseil des ministres. Voici le texte intégral du communiqué de ce Conseil. «Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika, président de la République, a présidé ce jour, mercredi 22 juillet 2015, une réunion du Conseil des ministres».



Le Conseil des ministres a débuté sa réunion par la récitation de la Fatiha à la mémoire des éléments de l'Armée nationale populaire tombés en martyrs du devoir national, le 17 de ce mois, dans un lâche attentat terroriste dans la wilaya de Aïn Defla.

A cette occasion, le président de la République a salué l'engagement de l'esprit de sacrifice de l'Armée nationale populaire et des forces de sécurité dans la lutte contre le terrorisme abject.

Le chef de l'Etat a également instruit le Gouvernement de sensibiliser la population ainsi que les institutions publiques et entreprises économiques, à faire preuve de vigilance de sorte à concourir à leur propre sécurité contre toute menace terroriste.

Le Conseil des ministres a entamé son ordre du jour par l'examen et l'adoption d'une ordonnance modifiant et complétant l'ordonnance n°66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale.

Ce texte, qui s'inscrit dans le processus continu de modernisation de la justice, engagé par le président de la République, introduit d'importantes innovations destinées à :

1. Moderniser l'action publique, avec notamment :

- Le concours d'assistants spécialisés au travail du parquet, pour éclairer l'enquête préliminaire,

- La protection des témoins, de sorte à les mettre eux-mêmes et leurs proches, à l'abri de menaces en relation avec des informations qu'ils seraient susceptibles de fournir à la justice,

- Et la possibilité pour l'officier de police judiciaire, après autorisation du Parquet, de communiquer certaines informations au public sur un dossier en cours, dans le respect de la présomption d'innocence et de la vie privée.

2. Diligenter le traitement des

dossiers en matière pénale, avec notamment :

- La mise en place de la procédure de médiation, alternative aux poursuites en matière de délits en contraventions ne portant pas atteinte à l'ordre public,

- L'instauration de la procédure de comparution immédiate, dans le respect des droits de la défense,

- Le traitement des délits mineurs par voie d'ordonnance pénale, applicable lorsque la peine prévue est inférieure à deux années,

- Et la simplification de la procédure de pourvoi en cassation, le justiciable pouvant formaliser son dossier au niveau de la juridiction ayant rendu la sentence, sans se déplacer à la Cour suprême.

3. Renforcer les droits des justiciables, avec la visite de la personne en garde à vue par un avocat et la limitation de la détention provisoire aux affaires passibles d'une peine égale à trois ans, avec la possibilité d'y substituer la surveillance électronique.

4. Renforcer la protection des cadres gestionnaires, l'ordonnance disposant que, lorsque de infractions pénales sont commises au préjudice d'une entreprise économique, dont l'Etat détient la totalité des capitaux ou d'une entreprise à capitaux mixtes, l'action publique n'est engagée que sur plainte des organes sociaux concernés. Le texte dispose également que la non dénonciation de ces infractions par les membres des organes sociaux serait passible de poursuite.

A l'issue de l'adoption de cette ordonnance, le président de la République a exprimé sa satisfaction devant ce nouveau pas franchi dans la réforme et la modernisation de la justice, chargeant aussi le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour l'entrée en vigueur de

ces nouvelles dispositions dans un délai maximal de six mois comme le prévoit la loi adoptée.

Se référant tout particulièrement à la nouvelle disposition conditionnant l'ouverture d'une information judiciaire pour des faits qui surviendraient dans une entreprise publique ou mixte par la plainte préalable des organes sociaux concernés, le président Abdelaziz Bouteflika a souligné que c'est là un gage de confiance de l'Etat envers ses cadres gestionnaires dont il est attendu un surcroît d'initiatives pour dynamiser l'outil économique dont ils ont la responsabilité, à un moment où, l'Algérie a plus que jamais besoin de relever les défis de la diversification et de la compétitivité de l'économie nationale.

Le Conseil des ministres a ensuite examiné et adopté une ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2015.

Celle-ci est élaborée sur la base d'un cadre macro-économique prévoyant une croissance hors hydrocarbures de 5,1%, et une inflation de 4%, alors que le prix du baril de pétrole pris comme référence, est de 37 USD pour le calcul du budget et de 60 USD au niveau du marché. Les recettes attendues de exportations d'hydrocarbures sont de 34 milliards USD contre 68 milliards USD en 2014. Enfin, les prévisions d'importations sont de 57,3 milliards USD contre 60 milliards USD en 2014.

Dans son volet budgétaire, la loi de finances complémentaire prévoit près de 4.953 milliards DA de recettes, en augmentation de 242,4 milliards DA par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale, provenant, notamment d'une amélioration de la collecte de l'impôt, ainsi que de versements accrus des excédents financiers, par l'Agence de valorisation des hydrocarbures (ALNAFT) et par

l'Agence de régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT).

Les dépenses passeront, quant à elles, de 7.692 milliards DA à 7.588 milliards DA. Cette nationalisation de 104 milliards résultera d'un redéploiement de crédits dans le budget de fonctionnement sans aucun impact sur la bonne marche du service public. Portant, le déficit global du Trésor sera réduit de 6,47 milliards DA pour rapport aux prévisions de la loi de finances pour l'année en cours. Dans son volet législatif, outre diverses dispositions actualisant les taux et améliorant les rendements de la fiscalité ordinaire, la loi de finances complémentaire contient aussi des dispositions pour encourager et soutenir l'entreprise et la production nationale, dont on citera :

- Un taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) différencié au profit des entreprises de production taxées à 19%, contre 23% pour les activités de BTPH et de tourisme, et 26% pour les autres activités notamment d'importation pour la revente en l'état,

- Une réduction de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) de 2% à 1% pour les activités de production de biens, à 1,5% pour les activités de BTPH, les autres activités étant maintenues à 2% celle de transport par canalisation d'hydrocarbures qui sera portée à 3%,

- Des réductions ou des exonérations de droits de douanes sur les intrants de certains produits sidérurgiques, les profilés d'aluminium, et les corps gras végétaux, tout cela pour encourager la production locale.

Parallèlement, la loi de finances complémentaire contient des dispositions nouvelles destinées à encourager l'investissement, notamment :

- La réduction des dépôts auprès des notaires sur les actes de sociétés et autres actes liés à l'investissement,

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

▶ ▶ ▶

- L'institution d'une pénalité à la charge des bénéficiaires de terrains à vocation industrielle, non exploités trois autres années après leur attribution,

- L'exonération de TVA sur les opérations liées aux crédits immobiliers à moyen et long terme.

- Et la simplification de la procédure de création d'entreprises et de l'accès au foncier industriel avec le guichet unique au niveau local au lieu et place du Calpiref.

L'ensemble de ces mesures vise à promouvoir de manière résolue la croissance et la production de biens et de services. Par ailleurs, la loi de finances complémentaire pour 2015 introduit aussi des dispositions pour améliorer les finances locales et ce, notamment à travers:

- Des recettes compensatoires à la baisse du taux de la taxe d'activités professionnelles au bénéfice des activités de production,

- L'autorisation d'octroi de subventions au budget de la wilaya par les communes disposant d'importantes ressources financières,

- La création d'une caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales qui absorbera les Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales.

Enfin, la loi de finances complémentaire contient aussi des dispositions destinées à assainir l'économie de l'activité informelle et ce à travers des incitations:

- Pour la régularisation des employeurs et des artisans en défaut vis-à-vis de la sécurité sociale,

- Et pour la mise en conformité fiscale volontaire, des personnes physiques non impliquées dans des opérations de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, qui pourront ainsi transférer leurs capitaux du circuit informel vers ceux des banques, contre paiement d'une taxe forfaitaire.

Commentant le texte adopté, le président de la République a souligné que malgré la situation induite par la chute sévère des prix du pétrole, l'Algérie entend poursuivre la mise en oeuvre de son programme quinquennal de développement en adoptant une politique de croissance, comme en témoigne le montant de plus de 2.600 milliards DA soit plus de 26 milliards USD qui lui sera consacré durant cette année.

Le président Abdelaziz Bouteflika a également réaffirmé l'attachement de l'Etat à sa politique de solidarité nationale et de justice sociale, chargeant le Gouvernement de veiller à sa rationalisation, tout en oeuvrant également pour éliminer toute forme de gaspillage des ressources publiques.

Par ailleurs, le chef de l'Etat a relevé les nouvelles dispositions contenues dans le texte adopté et qui viennent conforter l'appui de l'Etat à l'investissement et à la production nationale, invitant les opérateurs publics et privés à saisir ces opportunités pour mettre en valeur les potentialités nationales dans tous les secteurs et développer une économie diversifiée et compétitive.

Se référant enfin aux dispositions destinées à assainir l'économie informelle en encourageant les opérateurs concernés à s'acquitter de leurs obligations en matière fiscale ou de charges sociales contre paiement d'une taxe forfaitaire, le président de la République a instruit le Gouvernement de lutter avec toute la rigueur de la loi, contre toutes les formes de fraudes fiscales, douanières et sur les charges

sociales. Le Conseil des ministres a également examiné et approuvé le produit de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2013.

Ce texte contient notamment les informations suivantes:

1. En terme de cadrage macro-économique, il est indiqué que la croissance hors hydrocarbures a été de 7,1% contre une prévision de 5,3%, alors que l'inflation a été de 3,2% contre une prévision de 4%. Enfin, l'encours de la dette extérieure de l'Etat s'élevait à 374,5 milliards USD en 2013.

2. Concernant l'exécution du budget de l'année 2013, il est notamment indiqué que les recettes se sont élevées à 3.890,8 milliards DA contre une prévision de 3.820 milliards DA, alors que les dépenses ont atteint 6.513 milliards DA contre une prévision de 6.879,8 milliards DA, le déficit budgétaire ayant été de 2.758,3 milliards DA contre une prévision de 3.059,8 milliards DA.

Le Conseil des ministres a poursuivi ses travaux par l'examen et l'adoption d'un décret présidentiel portant réglementation de marchés publics et des délégations de service publics.

Ce texte es le fruit d'une concertation ayant associé les départements ministériels concernés et les représentants du patronat. Il se substitue au Code des marchés publics qui a révélé ses limites par rapport aux exigences d'une gouvernance moderne. La nouvelle réglementation introduit notamment les innovations suivantes:

1. Une réforme de l'encadrement et du contrôle de la passation des marchés publics, dans le but de maîtriser la gestion des marchés publics, avec la suppression des commissions nationales dont les attributions ont été transférées aux commissions sectorielles instituées auprès de chaque ministère, et de commissions régionales pour certaines institutions, ainsi que la création d'une autorité de régulation des marchés publics, confortée par un observatoire de la commande publique et par un organe national de règlement des litiges.

2. Le renforcement de l'éthique et de la déontologie dans la passation des marchés publics, avec un code de conduite des agents publics intervenant dans le contrôle, la passation et l'exécution des marchés publics, qui sera élaboré par l'observatoire de régulation des marchés publics et des délégations de service public.

3. L'instauration d'une plus grande responsabilité des acteurs des marchés publics en l'occurrence les services contractants et les commissions des marchés, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

4. Le renforcement de la sécurité juridique des acteurs intervenant dans les marchés publics, par la clarification, la précision et la simplification des procédures.

La promotion de la place de la production nationale et de l'entreprise locale de production dans la réalisation des marchés publics, avec notamment, l'institution d'une clause dans les cahiers des charges, n'autorisant le recours aux produits importés, que si le produit national équivalent n'est pas disponible.

6. L'institution de la notion de «délégation de service public», grâce à laquelle, l'Etat pourra, dans les

secteurs où la loi le permet, envisager la réalisation d'ouvrages ou l'acquisition de biens nécessaires au fonctionnement du service public, par le biais de sources de financement extrabudgétaires.

En effet, la délégation de service public est un mode universel et moderne de financement, de réalisation et de gestion, par le biais d'un contrat de concession, d'affermage, de régie, ou de gérance. A l'issue de la période contractuelle, l'ouvrage ou les biens en l'objet deviennent propriétés de l'institution publique ou de l'administration publique concernée.

Se référant à cette nouvelle réglementation des marchés publics, le Président Abdelaziz Bouteflika a souligné qu'il s'agit là également d'un témoignage de confiance envers les cadres et responsables chargés de ces dossiers, précisant qu'il leur revient désormais de diligenter les procédures de lancement des programmes et chantiers publics et de prévenir ainsi à l'avenir, les réévaluations financières coûteuses ainsi que les retards dans la livraison des projets.

Le Conseil des ministres a également examiné et adopté deux décrets présidentiels relatifs à des contrats pour la recherche et d'exploitation des hydrocarbures.

Le premier texte porte approbation de 20 contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus entre l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la Société nationale SONATRACH. Les périmètres couverts par ces contrats sont localisés à travers plusieurs régions du pays.

Le second décret présidentiel porte approbation de l'avenant n°3 au contrat du 26 septembre 2004 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé «ISARENE» (blocs 228 et 229 a), conclu entre «SONATRACH» et les sociétés «PETROCELTIC International PLC», «PETROCELTIC Ain Tsila LTD» et «ENEL Trade Spa».

En outre, le Conseil des ministres a entendu et approuvé une communication de M. le ministre des Travaux publics relative à des améliorations apportées à trois projets en cours à savoir:

- le dédoublement de la RN1 sur 54,5 kilomètres, entre Seghouane et Bougezoul, dans la wilaya de Médéa, pour lequel il sera procédé au renforcement de la sécurité des usagers avec des équipements de signalisation et des séparations.

- le doublement de la RN1, sur 53 kilomètres, entre Chiffa et Berrouaghia, à travers les wilayas de Blida et Médéa. Ce projet initialement prévu en deux fois deux voies sera réalisé en deux fois trois voies.

- et l'amélioration du projet de viaduc de Constantine, à la lumière des données du terrain, avec notamment la réalisation d'une galerie de drainage.

Le Conseil des ministres a également entendu et approuvé une communication de M. le ministre des Transports, relative à la mise à niveau de certains projets du secteur.

Il s'agit du projet de réalisation de la nouvelle aérogare d'Oran et du projet de doublement de la ligne ferroviaire entre El Khemis et El Afroun.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a entendu et approuvé une communication du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique sur un décret présidentiel portant approbation de la liste des membres fondateurs de

l'Académie algérienne des sciences et technologies.

Cette institution résulte d'une directive de M. le président de la République mûrie avec le concours d'institutions scientifiques étrangères de grande renommée, et créée en mars dernier.

Depuis lors, un jury composé de 12 personnalités scientifiques issues de diverses académies scientifiques internationales dans les domaines des sciences et technologies, a été sollicité pour sélectionner, parmi 366 candidatures, des compétences scientifiques nationales de haut niveau, au nombre de 46, qui sont les membres fondateurs de l'Académie algérienne des sciences et des technologies.

Commentant ce dossier le président Abdelaziz Bouteflika a indiqué que l'Algérie qui investit tant dans l'éducation et la formation de ses enfants ainsi que dans la recherche scientifique attend des compétences nationales siégeant dans cette Académie, de faire avancer davantage encore le pays sur la voie des sciences et des technologies, véritables atouts d'un développement puissant dans tous les domaines.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des ministres a entendu et débattu une communication de M. le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale sur les préparatifs de la prochaine rentrée sociale.

Il en ressort la mise en place de plusieurs mesures pour un bon déroulement de la rentrée sociale, dont:

- Le versement dès le mois d'août prochain, des augmentations salariales découlant du nouveau contenu du Salaire national minimum garanti (SNMG) ainsi que de la revalorisation de l'indemnité forfaitaire compensatrice. Ces améliorations de revenu, avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2015, bénéficieront à près de 2 millions de travailleurs des institutions et administrations publiques et du secteur économique.

- La mise en place de mesures de solidarité entre caisses de sécurité pour garantir le paiement régulier des retraites,

- La consolidation de l'effort pour la création d'emplois, par des programmes publics d'emplois pour soutenir le recul du chômage,

- La poursuite de la concertation avec les partenaires économiques et sociaux, pour la mise en oeuvre du Pacte national économique et social de croissance.

Et la préparation de l'encadrement pédagogique adéquat ainsi que des infrastructures nécessaires pour l'accueil des élèves de l'éducation nationale, de étudiants universitaires et des élèves et stagiaires de la formation professionnelle. Intervenant à l'issue de l'examen de ce dossier, le Président Abdelaziz Bouteflika a chargé le

Gouvernement de renforcer l'action des différentes administrations et services publics concernés pour réunir les meilleures conditions possibles pour la réussite de la rentrée sociale dans tous les domaines.

Dans ce même esprit, le Gouvernement a été chargé par le chef de l'Etat de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite des prochaines rentrées scolaires, universitaires, et de la formation professionnelle. Enfin, le Conseil des ministres a examiné et approuvé des décisions individuelles portant nominations et fins de fonction à des fonctions supérieures de l'Etat.

LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT : Un spécialiste fait valoir l'approche «préventive»

Le directeur exécutif du centre de recherche, Hidaya, sur l'extrémisme violent et la radicalisation, Maksoud Cruise, a mis l'accent jeudi à Alger sur l'approche «préventive» pour lutter contre ce fléau, recommandant également une «compréhension profonde» du phénomène. «Il ne faut pas se contenter uniquement de la dimension militaire et sécuritaire en matière de lutte contre l'extrémisme violent mais, plutôt, il faut avoir une compréhension profonde du problème du terrorisme», a indiqué M. Cruise dans une déclaration à l'APS.

M. Cruise s'exprimait en marge de la Conférence internationale d'Alger sur la lutte contre l'extrémisme et la dé-radicalisation.

Le directeur exécutif du centre Hidaya basé à Abu Dhabi a, dans le même contexte, affirmé que «les dimensions militaires et sécuritaires à elles seules ne suffisent pas pour lutter contre le terrorisme», «Il faut traiter cette question à un niveau plus profond, donner de l'importance aux aspects socio-culturels, religieux et éducationnels», a-t-il également recommandé.

Prévue sur deux jours, la Conférence d'Alger sera couronnée par un document final portant sur «les engagements, les arrangements et les partenariats qui mettent en pratique les leçons retenues lors des débats».

LUTTE CONTRE LE TERRORISME : Le rôle des autorités religieuses mis en exergue par un spécialiste

Les autorités religieuses algériennes ont joué un rôle important dans la dé-radicalisation et la lutte contre le terrorisme, a estimé jeudi un participant à la Conférence internationale d'Alger sur la lutte contre l'extrémisme et la dé-radicalisation.



«L'Algérie, comme on le savait n'a pas changé de religion, mais elle a mis en place, dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre le terrorisme, une politique religieuse très pertinente qui se focalise sur le contrôle (légal) du discours religieux par l'unification de la Khotba d'el-Jomoâa (prêche de vendredi) et du personnel des institutions religieuses», a expliqué dans une déclaration à l'APS le professeur Mohamed Saïd Mekki, enseignant à l'École nationale supérieure des sciences politiques (ENSSP).

Interrogé sur la place des zaouïas (confréries religieuses très répandues en Afrique du Nord) dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, le professeur Mekki, qui a présenté une communication lors de la Conférence sur le rôle des autorités religieuses dans la dé-radicalisation, a affirmé que leur rôle était «crucial».

«Les zaouïas, qui avaient un rôle substantiel dans la lutte contre le colonialisme et la préservation de l'unité nationale, ont joué un rôle positif dans la propagation

d'un islam tolérant, exempt de violence et de «djihadisme»», a expliqué le spécialiste en relations internationales en marge de la conférence, dont les travaux prendront fin aujourd'hui.

«Les zaouïas opèrent actuellement sous tutelle du ministère des Affaires religieuses dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et le radicalisme», a-t-il soutenu.

M. Mekki a, en outre, estimé que «les violences et le radicalisme n'existaient pas dans la doctrine malikite, et c'est bien la doctrine wahhabite qui les a intégrés dans nos sociétés».

«Le malikisme ne conduit jamais au radicalisme, mais le wahhabisme, qui s'est infiltré dans la société algérienne vers la fin des années quatre-vingt, a provoqué (introduit) beaucoup de mauvaises choses (concepts)», faisant allusion au terrorisme qui a touché l'Algérie durant la décennie noire.

Les travaux de la Conférence internationale sur la lutte contre l'extrémisme et

la dé-radicalisation se sont poursuivis jeudi en sessions thématiques tenues à huis clos. Cette rencontre, initiée par l'Algérie et encouragée par les Nations unies, constitue une opportunité pour présenter les principales actions menées par l'Algérie dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Les participants, représentant une cinquantaine de pays et d'organisations internationales et régionales, discutent autour de la «Présentation de l'importance et du rôle de la lutte contre l'extrémisme violent et la dé-radicalisation dans le combat contre le terrorisme», «Le rôle du système judiciaire dans la dé-radicalisation, y compris en milieu carcéral» et du «Rôle des instances religieuses dans la dé-radicalisation».

Prévue sur deux jours, la Conférence d'Alger sera couronnée par un document final portant sur «les engagements, les arrangements et les partenariats qui mettent en pratique les leçons retenues lors des débats».

Les conclusions de la Conférence d'Alger seront soumises au sommet de Washington (ONU)

Les conclusions de la Conférence internationale d'Alger sur la lutte contre l'extrémisme et la dé-radicalisation constitueront une matière de travail lors prochain Sommet de Washington sur la lutte contre le terrorisme prévu en septembre, a déclaré jeudi en marge des travaux la représentante de la direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED) des Nations unies, Samia Lemdagh.

Mme Lemdagh a, dans une déclaration à l'APS, mis en exergue l'importance de la conférence d'Alger dont les conclusions et

les recommandations seront mises à profit pour enrichir les débats lors du Sommet de Washington sous l'égide de l'ONU, précisant que plusieurs autres rencontres internationales ont été initiées par l'ONU dans le cadre des efforts pour contrer l'extrémisme violent.

Les participants à la rencontre d'Alger dont les travaux prendront fin aujourd'hui se penchent sur «les approches globales qui analysent les conditions menant vers le terrorisme.»

«Il ne s'agit pas d'une approche seulement du «tout sécuritaire» mais il y a

aussi un partage d'idées, d'informations et de bonnes pratiques» pour lutter contre le terrorisme, a argumenté Mme Lemdagh. Dans ce contexte, elle a soutenu que les pays de différentes régions ont traité «la question de la radicalisation, la dé-radicalisation et examiné les des points de vue ainsi que des méthodes suivies en la matière». La responsable onusienne a également mis l'accent sur «les mesures prises et les obstacles rencontrés en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Pour elle, toutes ces expériences seront

explorées en vue de leur valorisation au plan international.

«Cette rencontre, initiée d'Alger et encouragée par les Nations unies, constitue une opportunité pour présenter les principales actions menées par l'Algérie dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme», a dit Mme Lemdagh.

Prévue sur deux jours, la Conférence d'Alger sera couronnée par un document final portant sur «les engagements, les arrangements et les partenariats qui mettent en pratique les leçons retenues lors des débats».

M^E BRAHIMI : RÉVISION DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE : Des mesures «très encourageantes»

Les nouvelles mesures introduites dans l'ordonnance portant code de procédure pénale, adoptée mercredi en Conseil des ministres, «sont très encourageantes», a estimé jeudi Me Miloud Brahimi.

Les mesures introduites dans l'ordonnance portant code de procédure pénale visant à moderniser l'action publique «sont très encourageantes» et comportent «beaucoup d'avancées» notamment en matière de limitation de la détention provisoire, a indiqué à l'APS Me Brahimi.

L'avocat s'est également félicité de l'introduction dans cette loi de la possibilité de remplacer la détention provisoire par la surveillance par bracelet électronique.

L'ordonnance adoptée par le Conseil des ministres prévoit le renforcement des droits des justiciables, avec la visite de la personne en garde à vue par un avocat et la

limitation de la détention provisoire aux affaires passibles d'une peine égale à trois ans, avec la possibilité d'y substituer par la surveillance électronique.

Toutefois, Me Brahimi a plaidé pour l'annulation de la procédure de prise de corps, qui consiste à incarcérer un accusé la veille de son procès, relevant que la France «pays qui l'a créée l'a abandonnée depuis plus d'un demi-siècle».

Par ailleurs, l'avocat a qualifié de «petite avancée» la mesure relative à la protection des cadres gestionnaires publics à travers l'introduction d'une procédure à travers laquelle l'action publique n'est engagée que sur plainte des organes sociaux concernés.

Selon l'ordonnance, lorsque des infractions pénales sont commises au préjudice d'une entreprise économique, dont l'Etat détient la totalité des capitaux ou d'une en-

treprise à capitaux mixtes, l'action publique n'est engagée que sur plainte des organes sociaux concernés.

Le texte dispose également que la non-dénunciation de ces infractions par les membres des organes sociaux serait passible de poursuite.

A ce propos, Me Brahimi a insisté sur «une meilleure application sur le terrain de cette mesure qui existait dans la législation algérienne avant d'être annulée en 2001», selon lui. Le texte, adopté mercredi s'inscrit dans le processus continu de modernisation de la justice, engagé par le Président de la République qui a chargé le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions dans un délai maximal de six mois comme le prévoit la loi adoptée.

APS



53^E ANNIVERSAIRE DE LA POLICE NATIONALE

Poursuite impérative des efforts pour la modernisation de la police

L'impératif de poursuivre les efforts de modernisation du corps de la police afin qu'il réponde aux exigences de la mondialisation a été mis mercredi soir en exergue par les participants à une rencontre organisée à l'occasion du 53^e anniversaire de la police nationale.



Dans une allocution lue en son nom, à cette occasion, par le commissaire divisionnaire, Boubekou Bouhamed, le Premier ministre a salué le «dévouement et le sens de responsabilité dont les agents de la Sûreté nationale font preuve dans l'accomplissement de leur mission visant à préserver tant la sécurité du pays que du citoyen».

M. Sellal a appelé les agents de la Sûreté à «assumer pleinement leur mission afin de faire prévaloir la suprématie de la loi, a-t-il dit.

Pour sa part, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Noureddine Bedoui a estimé que cet événement constitue une «halte pour mettre en avant les réalisations de l'institution de la Sûreté nationale, consolider ses acquis et planifier les étapes futures en vue de lui permettre d'accomplir pleinement sa mission.

Revenant sur les efforts des agents de la Sûreté nationale conjugués à ceux des autres corps de la sécurité nationale dans l'édification de l'Etat algérien depuis l'indépendance à ce jour, M. Bedoui a salué le «niveau de professionnalisme» atteint par la Police algérienne. Il a expliqué cette performance

par l'investissement dans la ressource humaine à travers la formation et la mise à disposition de toutes les conditions nécessaires pour maîtriser les nouvelles techniques à même de préserver l'ordre public et lutter contre la criminalité sous toutes ses formes».

M. Bedoui a rappelé «l'intérêt accordé par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au développement et à la modernisation du corps de sûreté afin qu'il puisse assurer pleinement sa mission et veiller au maintien de l'ordre public et de la sécurité des citoyens».

Le ministre a estimé que la sécurité constitue le «levier de tout développement, saluant les efforts des agents de police en matière de préservation de la sécurité du pays et des citoyens et de lutte contre le terrorisme et du crime organisé».

Pour sa part, le directeur général de la Sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel, a rappelé les «grands progrès accomplis par la police algérienne depuis l'indépendance».

Il a également saisi cette occasion pour «saluer les sages décisions prises par le président de la République pour

la consécration des fondements de la sécurité et de la stabilité grâce à une police forte qui veille à la sécurité du citoyen et de ses biens dans le cadre d'une action de proximité intégrée».

Le général-major Hamel a mis l'accent sur l'importance de la «consécration et de la diffusion d'une culture de sécurité, de l'amélioration des conditions socio-professionnelles des fonctionnaires du corps de sûreté et de l'humanisation des méthodes de gestion et de prise en charge des ressources humaines outre le soutien de la formation et la modernisation de la police afin de l'adapter aux exigences de la mondialisation.

Le DGSN a insisté sur «l'importance du développement des compétences des éléments de la sûreté et l'actualisation des connaissances afin d'atteindre les objectifs escomptés».

La rencontre a été marquée par la présence du président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, du président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, ainsi que des membres du gouvernement, des représentants de la société civile, des cadres de différents corps constitués et des personnalités nationales.



La police pour rassurer et protéger

DK NEWS

La DGSN a célébré jeudi à l'école supérieure de la police Ali Tounsi le 53^e anniversaire de la création de la police algérienne. La cérémonie a été présidée par le ministre de l'Intérieur M. Noureddine Bedoui et le général-major Abdelghani Hamel et elle a été rehaussée par la présence de membres du gouvernement, de représentants de l'institution militaire, de la société civile et des médias.

C'est grâce au sacrifice des policiers et de nos forces de sécurité que le pays peut aujourd'hui jouir de la paix et de la sérénité ».

Effectivement, nous pouvons dire, en prolongement des déclarations du ministre de l'Intérieur, que la police a payé le tribut du sang lors de la tragédie nationale. Ses éléments ont payé de leur vie la protection des populations et de leurs biens. Ceci démontre le rôle de service public qu'elle a joué au pire moment dans sa vie. La Sûreté nationale à l'âge de l'indépendance nationale, soit 53 années.

Protéger et rassurer sont deux concepts qui structurent la pensée stratégique de la DGSN. «Rassurer» c'est s'engager dans la prévention et la prévision. «Protéger» implique deux actions qui mettent en mouvement la sûreté nationale, c'est-à-dire réagir à l'événement ou agir dans le cadre de la prévention.

Nous pouvons dire que la Sûreté nationale est un corps interministériel qui implique des relations avec le ministère de l'intérieur duquel il est organiquement dépendant, le ministère de la justice pour maintenir son action sous contrôle judiciaire, comme cela se fait dans les démocraties. Elle est conçue pour intervenir en tout lieu, tout moment et toute circonstance dans le cadre de sa participation aux missions de sécurité intérieure lorsque une situation de menace sérieuse se présente sous forme de menace d'emploi des armes contre la sécurité du pays.

Nous sommes toujours rassurés devant un barrage de police et la vue de l'uniforme bleu qui rend visible notre sécurité ; c'est ce que disent les automobilistes qui pensent qu'il faut en payer le prix par un embouteillage plutôt que de courir le risque de mettre sa vie et celle des autres en danger.

Depuis quelques temps, la police a engagé des actions en direction des populations par des actions dites de proximité.

Nous pouvons énoncer le 1^{er} tour pour les jeunes qui sont encore loin de leurs domiciles, leur évitant de faire un accident à une heure avant l'adhan.

Plusieurs innovations ont été apportées pour le respect des droits de l'homme. Des modules en cette matière sont ajoutés aux cursus de formation.

Mieux encore, selon les dires de M. Farouk Ksentini lors de son passage au forum de DK News, il est prévu d'introduire une caméra de surveillance dans les commissariats pour la durée de la garde à vue comme il est également prévu lors de la garde à vue de faire assister le présumé coupable par un avocat.

Il est inutile de rappeler que la DGSN a créé une direction aérienne équipée d'hélicoptères aussi bien pour des missions de surveillance à des fins de repérer des véhicules en fuite et de s'impliquer pour localiser rapidement le lieu d'une catastrophe naturelle ou humaine.

M. Bedoui a souligné l'importance de doter les policiers de moyens et d'équipements modernes pour leur permettre de faire face aux nouveaux défis sécuritaires qui s'imposent sur le plan national, régional et international.

La conclusion est revenue au DG de la SN qui a affirmé que «la police algérienne restera fidèle aux valeurs qu'elle défend qui sont celles de la justice et du droit».

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR : «L'Etat va agir avec rigueur contre quiconque portera atteinte à l'unité de la Nation»

Le ministre de l'Intérieur et des Collectives locales, Nouredine Bedoui a réitéré mercredi soir «la détermination de l'Etat algérien à agir avec rigueur contre quiconque portera atteinte à la cohésion de la Nation et à son unité». A l'occasion de la célébration du 53^e anniversaire de la Police nationale Nouredine Bedoui, a réaffirmé dans une allocution, «la détermination de l'Etat algérien à agir avec rigueur contre quiconque portera at-

teinte à la cohésion et à l'unité de la Nation en appliquant les lois de la République» Après s'être recueilli à la mémoire des victimes des incidents de Ghardaïa, M. Bedoui a souhaité un prompt rétablissement aux blessés de ces douloureux incidents. Il a également présenté ses condoléances à l'Armée nationale populaire (ANP) et aux familles des éléments de l'ANP tombés vendredi dernier en martyrs du devoir national.

Ouverture de plus de 7.000 postes budgétaires pour la promotion des cadres et agents de police

Plus de 7000 postes budgétaires ont été affectés par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) au profit des cadres supérieurs et agents de police, et ce à l'occasion de la célébration mercredi du 53^e anniversaire de la fête de la police.

Le ministre de l'Intérieur et des Collectives locales, Nouredine Bedoui, et le Directeur général de la Sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel ont présidé la cérémonie de promotion de six (06) commissaires divisionnaires de police au grade de contrôleur de police. 27 commissaires

principaux ont été promus au grade de commissaire divisionnaire, 80 commissaires de police au grade de commissaire principal de police, 310 lieutenants de police au grade de commissaire de police et 610 inspecteurs de police au grade d'enquêteur principal de police.

80 brigadiers de l'ordre public ont été également promus au grade de brigadier chef de l'ordre public, 6005 agents de police au grade de brigadier de l'ordre public et 6 brigadiers chef de l'ordre public promus au grade d'officier de l'ordre public. Des retraités du

corps de la sûreté nationale ont été honorés durant cette cérémonie en reconnaissance des efforts consentis tout au long de leur parcours professionnel outre les bacheliers ayant obtenu leur Baccalauréat avec mention excellent.

Le général-major Hamel a également honoré le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, le président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, et le ministre de l'Intérieur et des Collectives locales pour leurs efforts en faveur de la promotion de l'institution de la police.

APS

NAÂMA

Recul de la production du miel

La filière apicole dans la wilaya de Naâma a enregistré en 2015 son plus bas niveau de production par rapport aux trois années précédentes, a-t-on appris jeudi auprès de la Chambre de l'agriculture de la wilaya.

Les conditions climatiques défavorables et les précipitations irrégulières qu'a connues la région cette année qui ont affecté la floraison ont été cités comme étant les causes à l'origine de la régression du rendement du miel produit par ruche, a-t-on expliqué.

La production du miel a reculé à 17 quintaux durant l'actuelle saison, récoltés durant les deux derniers mois (mai et juin), contre plus de 36 quintaux de miel récoltés durant la même période au cours de la saison précédente et ce, en dépit du soutien accordé par l'Etat aux producteurs.

La wilaya de Naâma recense 75 producteurs, qui détiennent plus de 1.700 ruches pleines et actives dans les régions steppiques et les exploitations agricoles disséminées à travers les communes d'Asla, Tiout, Djnien Bourezgue, Mogharrar et Ain Sefra, a précisé le président de la Chambre agricole, Haddi Brahim.

La chute de la production a fait inévitablement grimper les prix du miel sur les marchés locaux, oscillants entre 4.000 et 6.000 DA le kg, selon la qualité du produit.

Dans le cadre de la promotion de la filière apicole, la Chambre de l'agriculture, en partenariat avec le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels et l'association des apiculteurs de la wilaya, a initié des cycles de formation au profit des éleveurs d'abeilles en vue d'améliorer leur production.

Plusieurs qualités de miel sont produites localement, à l'instar du miel d'eucalyptus, de thym, de fleurs et celui de jujubier (Sidr), en sus d'autres produits de la ruche dont le pollen et la gelée royale.

Le manque d'espaces et de manifestations pour la promotion et la commercialisation, et les moyens de stockage de la production du miel sont, entre autres facteurs, à l'origine du recul de cette filière agricole, a-t-on estimé.

La coopérative des apiculteurs de la wilaya de Naâma prévoit l'organisation d'une exposition régionale du miel, notamment la production de l'abeille saharienne et ce, à partir de septembre prochain à Ain Sefra, en vue de vulgariser la production de la wilaya, a-t-on signalé.

MÉDÉA

Plusieurs infrastructures éducatives attendues pour la prochaine rentrée scolaire

Plusieurs infrastructures éducatives couvrant les trois paliers viendront renforcer, à la rentrée 2015-2016, le parc scolaire de la wilaya de Médéa et combler ainsi le déficit enregistré dans certaines localités, a-t-on appris jeudi de la direction des équipements publics (Dep).

Une vingtaine de structures scolaires, déjà achevées ou en voie de finition, seront livrées, dès la rentrée de septembre au secteur de l'éducation, a indiqué la même source, précisant que toutes les dispositions ont été prises pour assurer la fonctionnalité de ces structures.

L'on annonce, dans ce contexte, la livraison de six nouveaux lycées, localisés entre autres, dans les communes de Berrouaghia, Souagui et Khems-Djouamaa, et la mise en service de six CEM au profit des élèves issus des localités de Ouamri, Ain-Ouksir, Ksar-el-Boukhari, Tablat et Médéa.

Le cycle primaire sera doté, d'après la même source, de dix nouveaux groupes scolaires, implantés dans les agglomérations urbaines secondaires situées dans les communes de Médéa, Chahbounia, Ksar-el-Boukhari, Draa-Smar et Zoubiria.

HABITAT :

482 familles relogées à Constantine

Pas moins de 482 familles ont quitté, jeudi à Constantine, les logis insalubres où ils vivaient pour des appartements neufs, dans le cadre de l'opération de relogement de 3.000 familles en cours depuis le début de ce mois de juillet, a-t-on constaté.



Les familles relogées qui occupaient depuis plusieurs décennies le bidonville Fellahi, près du quartier de Ziadia, ont rejoint leurs nouveaux domiciles, construits à Ali-Mendjeli, dans une ambiance de fête, marquée aussi par un profond soulagement.

«Nous avons passé toute notre vie dans un taudis, nos enfants ont grandi dans des conditions lamentables, dans la précarité et la promiscuité, et nous allons enfin pouvoir vivre dignement», se réjouissent Slimane et Aïcha, parents de cinq enfants dont l'aîné est âgé de 32 ans.

Les bénéficiaires de cette opération ont également fait part de leur satisfaction devant la qualité des ap-

partements qui leur ont été attribués : «franchement, je ne m'attendais pas à des appartements aussi bien finis», souligne Fethi qui découvre la nouvelle demeure de sa famille.

Mille quatre cents (1.400) familles vivant dans des habitations insalubres en plusieurs points de la ville de Constantine, ont déménagé vers des logements neufs depuis le lancement de l'opération de relogement de 3.000 familles, a indiqué le wali, Hocine Ouadah, qui assistait sur le site d'accueil (unité de voisinage n° 16) à l'arrivée des familles concernées. Agrémentés d'espaces verts et d'aires de jeu, les logements octroyés aux familles concernées sont

dotés de tous les équipements d'accompagnement nécessaires, notamment en matière de scolarisation et de santé, a ajouté le chef de l'exécutif local.

L'opération de relogement de 3.000 familles s'achèvera le 29 juillet prochain avec le déménagement de quelque 1.100 familles résidant dans des habitations menaçant ruine à cause du phénomène de glissement de terrain, a-t-on noté.

Avec l'achèvement de cette opération, la plus importante qu'a connue Constantine depuis l'indépendance, le dossier de l'habitat précaire sera «définitivement clos», a-t-on souligné.

De 3.000 à 5.000 logements sociaux réceptionnés avant fin 2015 à Constantine

Un ensemble comprenant entre 3.000 et 5.000 logements publics locatifs (LPL) sera réceptionné à Constantine «d'ici à la fin 2015», a indiqué jeudi le wali, Hocine Ouadah, en marge du relogement de 500 familles.

Ces logements permettront de «répondre à une partie importante de la demande exprimée en matière de logement social», a souligné le chef de l'exécutif local qui a salué la «performance exemplaire» des entreprises en charge de la construction de ces logements.

Le rythme imprimé aux chantiers de réalisation de ces logements implantés, entre autres, à Ain Nehas, à Massinissa (El Khroub) et à Ain Abid, est jugé «satisfaisant» par

le wali qui a mis l'accent sur l'importance de ces programmes d'habitat qui illustrent «la détermination de l'Etat à venir à bout de la crise du logement, à Constantine et dans toutes les autres wilayas».

Quelque 25.000 logements, tous segments confondus, sont en cours de réalisation à Constantine, a également affirmé M. Ouadah, soulignant que le nombre de demandes formulées pour les différents types d'habitat est «inférieur au programme dont a bénéficié la wilaya au titre des différents programmes de développement validés jusque-là».

POSTE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION À LAGHOUAT
Projets pour améliorer les prestations de service

Des projets ont été retenus en 2015 dans la wilaya de Laghouat pour promouvoir les prestations de service du secteur de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (PTIC), apprend-on mercredi auprès des services de la wilaya.

Parmi les projets figurent l'aménagement d'un centre régional du réseau multi services et son équipement, ce qui permettra d'assurer des prestations de service de qualité pour les clients de la wilaya et celles des wilayas limitrophes, a-t-on expliqué.

Une opération de raccordement des collectivités en fibre optique est également en cours de travaux au niveau des communes d'El Haouita et Hassi Delaâ sur une distance totale



de 90 km linéaires, réalisée dans le cadre d'un programme global qui ciblera l'ensemble des communes.

Certaines localités de cette wilaya ont été déjà raccordées au réseau de la fibre optique, à l'instar d'El Kheneg et Lalmaya (commune de Tadjrouna), de

Bellil et Bouzbir (Hassi R'mel) et Bordj Snoussi (Laghouat), a-t-on ajouté de mêmes sources.

Ces projets s'ajoutent à d'autres qui ont été mis en service dans le secteur des PTIC, dont le lancement du service de la 4G de téléphonie fixe pour les abonnés

ordinaires, après l'installation de deux stations concernant cette technologie, tandis que 12 autres unités similaires seront bientôt installées à travers la wilaya.

En parallèle, d'autres structures sont également en cours de réalisation, à savoir un siège d'Algérie télécom au chef-lieu de wilaya, deux agences commerciales au niveau du quartier El Wahat nord (Laghouat) et Bellil (Hassi R'mel).

Il est aussi question de la réception du nouveau siège de la direction de wilaya du secteur des PTIC, a-t-on signalé.

La délégation régionale d'Algérie-Télécom de Laghouat couvre trois directions de wilaya, Laghouat, Djelfa et El Bayadh.

UNIVERSITÉ

Deux universités, désormais à Batna

L'université de Batna vient d'être officiellement divisée en deux universités, à savoir Batna 1 et Batna 2, a appris l'APS, hier, auprès du recteur de l'université Hadj-Lakhdar, le Pr. Tahar Benabid.

Le nouveau pôle universitaire de Fesdis (10 km au nord de Batna) devient «l'université de Batna 2» qui comprendra les facultés de médecine, de technologie, des sciences de la nature et de la vie, de mathématiques et informatique et des lettres et langues étrangères, ainsi que trois instituts, en l'occurrence sciences et techniques des activités physiques et sportives, hygiène et de sécurité et sciences de la terre et de l'univers.

A la suite de cette restructuration, l'université Batna 1 comptera désormais 30.000 étudiants, celle de Batna 2 devant accueillir 27.000 étudiants, selon la même source qui a également indiqué que 15.500 nouveaux bacheliers devront rejoindre ces deux universités de Batna.

Toutes les conditions ont été mises en place pour accueillir les étudiants, notamment après le renforcement du pôle de Fesdis par



7.000 nouvelles places pédagogiques, a indiqué le Pr. Benabid.

L'université Hadj-Lakhdar de Batna a formé, au terme de l'année 2014-2015, un total de 12.946 diplômés dont 5.168 en sciences techno-

logiques et le reste en sciences humaines, ainsi que la toute première promotion de docteurs issus du système LMD (licence-master-doctorat), selon les services pédagogiques de cette institution.

ORAN :

10.100 places offertes par les établissements de formation

Pas moins de 10.100 places pédagogiques sont offertes dans la wilaya d'Oran pour la rentrée professionnelle (session de septembre), a-t-on appris mercredi de la direction de la formation et de l'enseignement professionnels.

La session de septembre prochain connaîtra une hausse de 300 places pédagogiques par rapport à la précédente, a indiqué à l'APS le chef du service suivi des établissements de formation, Benmabrouk Brahim, à l'occasion de l'ouverture, au palais des expositions d'Oran, d'un salon local de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes.

De nouvelles spécialités seront introduites à la prochaine rentrée dont celles de la maintenance industrielle et de la conception informatique, en plus de la réouverture d'autres disciplines suspendues en raison d'un



manque d'encadrement.

Ces disciplines viennent d'être renforcées par une centaine d'enseignants, selon la même source.

Elles contribuent à la création de 150 places pédagogiques concernant la mécanique de réparation de véhicules légers au centre de formation professionnelle et d'apprentissage de Boutlélis, la soudure, la répara-

tion des verres optiques et la ferronnerie artistique aux CFPA "Métaux" et de Hai Djamel-Eddine au chef-lieu de wilaya, a-t-on indiqué.

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels dans la wilaya propose 145 filières sur un total de 420 incluses dans la nomenclature de formation.

Le salon local de la formation d'Oran, qui se

poursuivra jusqu'au 25 juillet en cours, constitue une occasion pour les élèves qui n'ont pas eu la chance de décrocher le Brevet d'enseignement moyen (BEM) et le Baccalauréat de prendre connaissance des spécialités dispensées par les établissements de formation d'Oran dont trois instituts nationaux spécialisés, selon le directeur du secteur.

Cette manifestation, à laquelle prennent part 31 établissements de formation publics et privés, se veut un espace pour la présentation de modèles de micro-entreprises ayant réussi grâce à la formation reçue aux CFPA, a souligné Touil Abdelkader.

Ce salon, initié par la direction de la formation et de l'enseignement professionnels, permet aux CFPA d'exposer leurs produits et les travaux de stagiaires.

AÏN TÉMOUCHENT

Une délégation de la FAO en visite dans la wilaya



Une délégation de l'Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a effectué, mercredi à Ain Temouchent, une visite de travail dans le cadre du programme de coopération technique (TCP FAO), élaboré au profit du ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques portant sur le développement de l'aquaculture et la conchyliculture.

Constituée de deux experts italiens, Gennari Laurent et Pecolotti Fabrizio, spécialisés en cages flottantes, écloserie et conchyliculture et accompagnés de la coordinatrice nationale du programme de développement de l'aquaculture au ministère de tutelle, Seridi Fadéla, la délégation a rencontré, à l'école de pêche de Beni Saf, des promoteurs et des représentants de bureaux d'étude.

Le directeur de la pêche et des ressources halieutiques par intérim de la wilaya d'Ain Temouchent, M. Boukabrine, a présenté à la délégation hôte les différents projets, au nombre de 11, auxquels s'ajoutent les fermes aquacoles «Aguasole» en exploitation et «Aquatana» non exploitée.

Ces projets, dont certains sont à l'étude, seront implantés au niveau de la côte témouchentaise, précisément au niveau de la zone d'activités aquacoles prioritaire de Sbiaa.

A leur tour, les promoteurs de quatre projets ont présenté une fiche technique succincte de leurs projets.

Lors des débats, les experts italiens ont mis l'accent sur des carences techniques et insuffisances dans la formulation des projets, notamment sur les «corps-morts pour la conchyliculture qui doivent répondre à des normes techniques très précises».

Les deux experts qui ont insisté sur l'importance de la formation, ont invité les présents à suivre des cycles de perfectionnement en Algérie ou à l'étranger pour s'assurer de toutes les commodités et conditions de réussite de leurs projets.

«L'expérience dans le domaine de l'aquaculture et le savoir-faire sont très importants», ont-ils affirmé.

Le non démarrage de la ferme aquacole «Aquatana» est du, selon les responsables présents à cette rencontre, au «manque de volonté de l'investisseur en dépit de toute l'aide des pouvoirs publics».

Selon Mme Seridi Fadéla, le programme TCP FAO, d'une durée d'une année (2015/2016), constitue un appui technique et un accompagnement des promoteurs pour le développement de ce secteur clef.

Ce programme vise à aider à la production de 80.000 tonnes en mer et 20.000 tonnes à terre pour le quinquennal 2015/2019, avec comme priorité l'utilisation de cages flottantes, a-t-elle indiqué.

Abordant la politique du ministère de tutelle, elle a assuré que les pouvoirs publics accompagneront les promoteurs et les aideront pour la réussite de leurs projets, notamment avec des concessions en mer et à terre pour les bases de vie.

«Le ministre encourage la reconversion de pêcheurs dans l'aquaculture», a-t-elle souligné dans ce contexte.

S'agissant de la production aquacole actuelle, elle l'a estimée à environ 5.000 tonnes/an.

Avant de rencontrer les promoteurs, la délégation de la FAO a visité la ferme aquacole et la zone d'activités aquacoles prioritaire de Sbiaa.

Elle se rendra mercredi à Oran où elle effectuera une visite similaire, avant d'aller à Boumerdes et tenir une réunion d'évaluation au ministère, a indiqué Mme Seridi.

APS

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ Incendie à l'ancienne gare ferroviaire

Un incendie s'est déclaré mercredi après-midi au niveau de l'ancienne gare ferroviaire de Bordj Bou Arréridj qui a été vite maîtrisé par les éléments de la Protection civile, a-t-on constaté.

Le feu s'est déclaré d'abord dans des broussailles à coté de l'ancienne gare qui n'est plus opérationnelle, avant de se propager pour ravager plusieurs bobines de câbles électriques stockés au niveau de la gare.

Les éléments de la Protection ont réussi à éviter une véritable catastrophe dans la ville de Bordj Bou Arréridj d'autant que l'incendie s'est déclaré près d'un nombre d'habitations et pas loin des wagons de transport de carburant et de l'unité de stockage du carburant de la wilaya.

Une enquête a été ouverte sur les causes de cet incendie.

TISSEMSILT 18 hectares de blé dur et 200 bottes de foin détruits par le feu



Près de 18 hectares de blé dur (17,9 ha) et 200 bottes de foin ont été détruit par le feu qui s'est déclaré mercredi dans la commune de Maacem (Tissemsilt), a-t-on appris auprès des services de la protection civile.

Le feu s'est déclaré dans une exploitation agricole privée située à Smara, selon la même source qui a indiqué que les agents de la protection civile l'ont maîtrisé en une heure sauvant 30 autres hectares de blé dur et plus de 300 bottes de foin.

L'intervention de la protection civile a permis également de sauver trois habitations rurales situées à proximité de l'exploitation agricole, a-t-on ajouté.

Plus de 20 agents de l'unité secondaire de la protection civile de la daïra de Ammari ont été mobilisés et dotés de deux camions et d'une ambulance.

Les causes de l'incendie sont imputées à la canicule qui sévit depuis quelques jours dans la région atteignant des pics entre 38 et 42 degrés.

Cet incendie est le deuxième du genre déclaré en juillet. Le premier a détruit plus de 20 ha de blé dur et 60 bottes de foin dans une exploitation agricole dans la zone Guerroudj dans la commune de Ammari. La direction de la protection civile poursuit, en collaboration avec la direction des services agricoles, ses appels aux agriculteurs sur les ondes de la radio régionale de Tissemsilt sur la nécessité de prendre les précautions afin d'éviter tout incendie sur leurs terres agricoles, surtout lors de la saison moisson-battage.

SELON LA GENDARMERIE NATIONALE 15.000 kg de drogue saisies durant le premier semestre 2015

Quelque 15491 kg de drogue ont été saisis à la frontière ouest et 1750 grammes de bango à la frontière sud par les unités des garde-frontières de la Gendarmerie nationale durant le premier semestre 2015, indique mercredi un bilan du commandement de la Gendarmerie nationale.

110 détecteurs de métaux ont été saisis durant la même période au niveau de la frontière sud, 462 grammes d'or jaune, 16,5 kg de corail et 48500 kg de fer au niveau de la frontière est, précise la même source. Par ailleurs, les garde-frontières ont saisi 205421 kg de denrées alimentaires, 4849 unités d'électroménager, 5831 unités de produits cosmétiques, 9 pièces d'armes et 2817 cartouches.

Les mêmes services ont également saisi durant la même période, 243 véhicules, 24 camions, 79 motos, 3508 baudets et 7 chevaux. 477 personnes ont été



également arrêtées dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine et la contrebande, précise la même source.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 139 décès et 1059 blessés en une semaine selon la Gendarmerie nationale

Cent trente neuf (139) personnes ont trouvé la mort et 1059 autres ont été blessées dans 587 accidents de la circulation à travers le territoire national entre le 14 et le 20 juillet, a indiqué jeudi un bilan du commandement de la Gendarmerie nationale.

Par rapport à la précédente période, le nombre des accidents a augmenté de 69 accidents, soit un taux de 13,32 %, a indiqué la même source.

Le nombre de décès a augmenté de 50, soit un taux de

56,18% et celui des blessés de 98, soit un taux de 10,20 %, selon le bilan.

La wilaya de Béjaïa vient en tête avec 29 accidents, suivie de Aïn Defla (27 accidents), de Médéa (26 accidents), de Chlef (25 accidents), de Tipasa et Oum El-Bouaghi (24 accidents) et Relizane (22 accidents).

86,88 % de ces accidents sont dus aux conducteurs, 15,45 % à l'état des véhicules, 4,60 % aux passants et 3,07 % à l'état des routes et à l'environnement.

MOSTAGANEM Baisse des accidents de la route au premier semestre 2015

Une baisse des accidents de la circulation a été enregistrée durant le premier semestre 2015 à Mostaganem, comparativement à la même période de l'année écoulée, a-t-on appris mercredi de la Sûreté de wilaya.

Des statistiques, présentées lors d'une exposition du bilan des activités de la police à la maison de la culture Ould Abderrahmane Kaki dans le cadre de la fête nationale de la police, font état de 194 accidents de la circulation depuis le début de l'année en cours, ayant fait 14 morts et 236 blessés contre 215 accidents (12 morts et 278 blessés) durant la même période de l'année 2014.

Ces accidents se sont produits, en grande partie, à cause de l'excès de vitesse, le dépassement dangereux, le non respect des signalisations et la conduite en état d'ébriété et sous l'influence de la drogue, a-t-on souligné. Cette manifestation d'information comporte une exposition mettant en exergue les diverses missions et activités de ce corps de sécurité et les moyens de lutte contre différentes formes de criminalité et d'insécurité routière. A la même occasion, des agents de la Sûreté ont été promus à des grades supérieurs et un hommage a été rendu à d'autres en reconnaissance de leurs efforts déployés dans l'exercice de leurs fonctions, à des retraités de police, aux vainqueurs dans diverses manifestations sportives et aux lauréats au baccalauréat parmi les enfants d'agents de la police. Une projection vidéo a, en

outre, mis en exergue notamment l'effort de modernisation de ce corps de sécurité.

SELON LA PROTECTION CIVILE DE AÏN DEFLA : 2 morts dans un accident de la circulation

Deux (2) personnes sont décédées mercredi dans un accident de la circulation survenu à Aïn Defla, a-t-on appris auprès de la direction de wilaya de la Protection civile. L'accident s'est produit sur le chemin de wilaya (cw) 3 au lieu-dit Kouartia relevant de la commune de Aïn Bouyahia lorsqu'un véhicule touristique a dérapé avant de chuter dans un ravin, causant le décès de ses deux occupants âgés de 28 et 36 ans, a indiqué la même source.

Les dépouilles des victimes ont été transférées vers la morgue de l'hôpital de Sidi Bouabida (El Attaf), a-t-on précisé. Pas moins de 131 accidents de la route ont été enregistrés depuis début juillet dans la wilaya d'Aïn Defla, faisant 9 morts et 185 blessés, a-t-on déploré de même source.

ALGER 20 ans de réclusion criminelle pour l'accusé

Par A.Ferrag

Un jeune homme de 36ans vient d'assassiner froidement un jeune de son âge. L'affaire est jugée devant la justice, une année plus tard en ce mois de juillet 2015. Verdict : 20 ans de réclusion criminelle.



Yazid est connu pour ses mauvaises fréquentations, son pendant pour l'alcool, la drogue, c'est un repris de justice notoire. Ce jour là, une dispute éclate entre l'assassin et sa victime, animé d'une colère aveugle, Yazid s'empare d'un couteau et frappe Hakim au niveau du cœur, décède sur le champ, avant de prendre la fuite, l'abandonnant dans une mare de sang. Arrêté quelques moments après par les éléments de la police judiciaire qui venait de transporter le cadavre de la victime à la morgue.

Yazid comparait une année plus tard au tribunal d'Alger, il est derrière le box

des accusés inculpé d'homicide volontaire, Yazid plaide certe coupable. L'accusé n'a pas nié les faits retenus contre lui.

Le représentant du ministère public requiert la peine maximale, mettant en exergue la gravité des faits.

Quant aux 2 avocats de la défense, ils se contenteront de demander la clémence.

La cour se retire afin de délibérer. Elle revient pour lire le verdict : Yazid est condamné à 20 ans de réclusion criminelle en vertu des articles 254, 255, 256 et 260 du code pénal.

COLLISION ENTRE DEUX BATEAUX EN ÉGYPTE Au moins 21 morts et six disparus

Vingt-et-une personnes, dont des femmes et des enfants, sont mortes mercredi soir dans la collision d'un bateau de fête avec un cargo sur le Nil, au nord du Caire, ont annoncé des responsables dans un nouveau bilan jeudi, précisant que six passagers étaient toujours recherchés. La collision s'est produite à Waraq, dans la banlieue nord de la capitale égyptienne. Le capitaine et son second sur le cargo ont été interpellés, ont indiqué des sources policières. Parmi les morts figurent au moins deux enfants. Cinq personnes ont pu être secourues, tandis que les opérations de sauvetage se poursuivaient jeudi matin pour retrouver les six passagers disparus, selon des responsables de la sécurité et de la santé. Les passagers célébraient des fiançailles à bord d'un petit bateau de plaisance, a-t-on souligné. Le ministère de l'Intérieur avait auparavant donné un bilan de 15 morts.

SELON UNE ÉTUDE

Près d'un Chinois sur deux est un internaute

Jusqu'à fin juin, près de 668 millions de personnes ont utilisé l'internet en Chine, soit un Chinois sur deux, a rapporté jeudi le Centre d'information sur l'internet en Chine (CNNIC), dans une étude qui souligne par ailleurs l'essor du commerce électronique.

Il ressort d'une étude rapportée par le CNNIC que le nombre total d'internautes a augmenté de 19 millions de personnes en six mois, confirmant le record mondial de la Chine, a précisé cet organisme gouvernemental.

Cette population inclut toute personne ayant utilisé le web au moins une fois



dans les six derniers mois. Les Chinois sont notamment très friands des services de microblogs. Les paiements en ligne connaissent une véritable explosion, favorisée par les investissements dans l'e-commerce des géants des réseaux sociaux comme Sina ou Ten-

cent. Le nombre de personnes ayant effectué un paiement en ligne a ainsi augmenté de 27% depuis décembre, pour atteindre 276 millions de personnes. Quant au nombre de clients ayant effectué au moins un achat grâce à leur smartphone, il a bondi de 14,5%, à

270 millions. Le web a joué un grand rôle dans la récente folie boursière qui a vu des millions de Chinois néophytes se lancer dans l'achat et la vente d'actions. Désormais plus de 56 millions de Chinois boursicotent sur l'internet, un nombre en hausse de 47% depuis décembre.

Le développement de l'internet en Chine se poursuit donc à un rythme rapide, malgré la censure très perfectionnée mise en place par les autorités, surnommée le «Great Firewall», jeu de mot en anglais qui mélange les termes «Grande Muraille» («Great Wall») et pare-feu («Firewall»). Twitter, Facebook et Youtube sont notamment bloqués en Chine.

3 astronautes en route pour l'ISS après le décollage avec succès d'un vaisseau spatial Soyouz



Trois astronautes à bord d'un vaisseau Soyouz se dirigeaient jeudi vers la Station spatiale internationale (ISS) après un lancement avec succès depuis le cosmodrome de Baïkonour au Kazakhstan.

Le vaisseau Soyouz a décollé de Baïkonour à 21h02 GMT mercredi, avec à son bord le cosmonaute Oleg Kononenko, l'astronaute américain Kjell Lindgren et le Japonais Kimiya Yui. L'agence spatiale russe Roscosmos a annoncé dans un communiqué que le troisième étage de la fusée Soyouz s'était séparé à temps du lanceur et que l'équipage «se sentait bien».

«Tout va bien, tout se déroule selon le programme prévu», a indiqué le cosmonaute Fyodor Yurchikhin, qui a commenté en direct le lan-

cement du vaisseau à la télévision russe. Ce lancement était très attendu après l'échec en avril dernier du lancement d'un vaisseau cargo Progress, contraignant les responsables russes à reporter le départ des trois astronautes pour l'ISS, initialement prévu fin mai.

Le vaisseau cargo avait perdu le contrôle avec la Terre et avait brûlé dans l'atmosphère, à cause d'une panne du lanceur, selon les autorités russes. Cet échec avait contraint un groupe de trois astronautes à prolonger d'un mois leur séjour à bord de l'ISS avant de pouvoir finalement revenir sur terre le 11 juin dernier. La nouvelle équipe de trois astronautes devraient atteindre l'ISS en moins de six heures, selon le programme prévu.

SOUDAN DU SUD 70% de la population risque l'insécurité alimentaire

70% de la population du Soudan du Sud, soit près de huit millions de personnes, risquent d'être en insécurité alimentaire en raison du conflit qui frappe le pays depuis fin 2013, a annoncé l'ONU. «7,9 millions de personnes sur 11,6 millions d'habitants, soit près de 70% de la population du pays risquent d'être en insécurité alimentaire lors de la saison des pluies», de juillet à octobre, affirme un communiqué du chef de l'aide humanitaire des Nations unies, Stephen O'Brien, en visite au Soudan du Sud. «Après avoir parlé à des personnes déplacées à Juba, il est clair que cette guerre brutale laisse un bilan dévastateur», a affirmé Stephen O'Brien après avoir visité un camp de la capitale sud-soudanaise, où les organisations humanitaires tentent de contenir une épidémie de choléra qui a déjà tué 39 personnes. Plus de 2,25 millions de personnes ont été chassées de chez elles par les combats accompagnés d'exactions attribuées au camp gouvernemental et à la rébellion, tandis que des civils meurent de faim dans les zones de guerre. Quelque 166.000 civils sont actuellement accueillis dans des camps des Nations unies, pour beaucoup depuis le début de la guerre. M. O'Brien est attendu dans une autre base des Nations unies à Bentu la capitale de l'Etat d'Unité (nord) où plus de 100.000 civils sont réfugiés, une population supérieure à celle de la ville elle-même, complètement en ruines après avoir changé de mains à plusieurs reprises pendant le conflit. Mercredi, l'ONG Human Rights Watch a publié un rapport accablant dénonçant de graves exactions de l'armée sud-soudanaise, commises sur des civils entre avril et juin 2015.

Plus de 200 enseignants arrêtés dans une manifestation à Téhéran

Plus de 200 enseignants ont été arrêtés mercredi lors d'une manifestation en solidarité avec leurs collègues «incarcérés» dans la capitale Téhéran, ont rapporté des médias.

La manifestation, aux abords du parlement, a rassemblé quelque 2.000 personnes entre professeurs et personnels de l'éducation venus de plusieurs villes de l'Iran, dont Machad, Mahabad, Ispahan, Yazd, Robot Karim, Karaj... pour réclamer la libération de collègues «incarcérés», a affirmé dans un communiqué le Conseil national de la résistance iranienne (CNRI), basé à Paris, cité par les médias.

Khastar, porte-parole du syndicat des enseignants du Khorassan a été parmi les personnes arrêtées et emmenées au centre de détention de l'avenue Vozara, selon les sources.

Selon le CNRI, de nombreux enseignants sont détenus «depuis longtemps» pour avoir «défendu les droits des enseignants». La libération de ces prisonniers a été parmi les principales revendications des manifestants. Cette manifestation qui n'a pas été confirmée de source officielle iranienne, a été dispersée par des forces de sécurité déployées en nombre, indique le communiqué du CNRI. Le CNRI, basé dans la région parisienne, est une coalition politique de groupes d'opposants iraniens, dont les plus connus sont les Moudjahidine du peuple (MEK), une organisation considérée comme «terroriste» par l'Union européenne jusqu'en 2008 et par les Etats-Unis jusqu'en 2012.

Un plan pour la fermeture de Guantanamo en cours de finalisation (Maison-Blanche)

Un plan pour la fermeture prochaine «de façon sûre et responsable» de la prison de Guantanamo est en cours de finalisation, a annoncé mercredi Josh Earnest, porte-parole de la Maison-Blanche.

«L'administration (Obama) est en train de finaliser un plan qui permettra de fermer, de façon sûre et responsable, la prison de Guantanamo, et qui devra être prochainement soumis au Congrès», a précisé M. Earnest, lors d'une conférence de presse.

Il a assuré que la fermeture de la prison est «une priorité» pour le gouvernement américain d'autant plus elle revêt «une importance particulière à la sécurité nationale des Etats-Unis». En juin dernier, le Sénat à majorité républicaine avait

adopté, par 71 voix contre 25, la loi annuelle sur la défense qui renforce les restrictions à la fermeture de la prison de Guantanamo et qui ne permet que les transfèvements temporaires des détenus dans certaines circonstances médicales. Suite à l'adoption de cette loi, le chef de l'exécutif américain avait menacé d'opposer son veto.

La chambre basse du Congrès avait rejeté en 2014 une mesure qui aurait permis au président Barack Obama de fermer la prison contestée par le biais d'un amendement démocrate à la grande loi militaire annuelle qui aurait levé l'interdiction du transfert aux Etats-Unis des détenus et fermé la prison à partir de 2017.

APS

TROP DE TÉLÉVISION AUGMENTE LE RISQUE D'ALZHEIMER

Trop regarder la télévision endommagerait le cerveau et augmenterait le risque de souffrir de la maladie d'Alzheimer.

Des chercheurs de l'Institut pour la recherche de Californie du Nord ont fait une étude sur l'association entre le mode de vie sédentaire, la performance cognitive et le risque de démence. Pour cette étude, ils ont suivi un groupe d'adulte pendant 25 ans et ont d'abord constaté que ceux qui pratiquaient le moins d'exercice physique étaient aussi ceux qui avaient les résultats les plus faibles aux exercices cognitifs. Ils ont aussi constaté que les personnes qui regardaient la télévision pendant au moins quatre heures chaque jour avaient également de faibles résultats à ces tests, une fois arrivés à l'âge mûr.

Pour Kristine Yaffe, professeur de psychiatrie, de neurologie et d'épidémiologie à l'Université de Californie à San Fran-

cisco, ces résultats portent en eux-mêmes un message d'espoir car "il semble probable que les gens puissent réduire leur risque de déclin cognitif et de démence, simplement en changeant leur mode de vie" a déclaré le médecin lors de la Conférence internationale annuelle de l'Association Alzheimer qui se tient actuellement à Washington (Etats-Unis).

C'est au cours de cette même conférence que des chercheurs ont annoncé qu'un simple test salivaire pourra sans doute permettre un jour de détecter les signes précoces de la maladie d'Alzheimer. Selon l'Association, plus de 5 millions de personnes vivent actuellement avec la maladie d'Alzheimer aux Etats-Unis, et 28 millions pourraient développer la maladie d'ici à 2050.

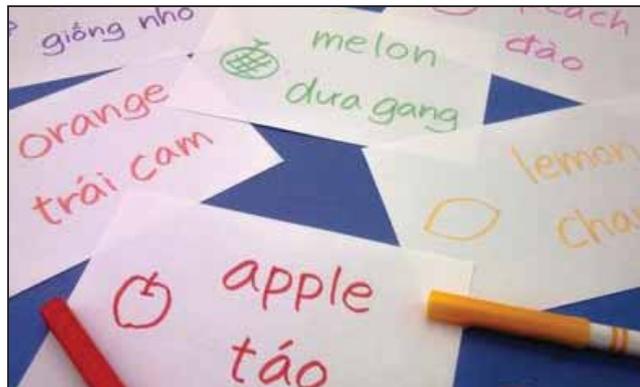


PARLER DEUX LANGUES EST VRAIMENT BON POUR LE CERVEAU

Une nouvelle étude sur le bilinguisme confirme que parler deux ou plusieurs langues stimule le cerveau. Cela augmenterait aussi la production de matière grise.

La théorie selon laquelle le bilinguisme booste le cerveau n'est pas nouvelle. En 2013, des chercheurs américains ont découvert que les adultes qui sont bilingues depuis qu'ils sont enfants avaient une meilleure "flexibilité cognitive". Et en 2014, une autre étude a montré que les enfants bilingues étaient plus attentifs et cognitivement plus avancés que les enfants de familles monolingues. Une nouvelle étude, publiée dans la revue Cerebral Cortex, vient confirmer ces dires et insiste sur le fait que parler deux langues permettait d'avoir plus de matière grise.

Afin de tester cette théorie, les chercheurs de l'Université de Washington



(Etats-Unis) ont recruté 45 personnes, certaines ne parlant qu'une seule langue et d'autres bilingues anglais-espagnol. Ces dernières ayant appris la deuxième langue dès la petite enfance. Puis ils les ont soumises à des tests par résonance magnétique et ont découvert que les personnes bilingues avaient plus de matière grise dans la région de contrôle exécutif du cerveau. En d'autres termes, qu'elles ont plus de capacités pour exécuter des tâches qui sollicitent l'attention et la mémoire à court terme.

Les chercheurs ont également conclu que cette différence dans la matière grise ne touche que les personnes qui utilisent couramment la langue parlée. Des tests avec des personnes communiquant avec la langue des signes n'ont en effet montré aucune différence.

LA PAUVRETÉ AURAIT UN IMPACT SUR LE CERVEAU DES ENFANTS

L'effet de la pauvreté sur le cerveau pourrait expliquer pourquoi les enfants plus pauvres ont la tendance à réussir moins bien à l'école que leurs camarades de classe issus de familles plus aisées, suggère une nouvelle étude américaine. L'auteur principal de l'étude, Seth Pollak de l'Université de Wisconsin-Madison aux Etats-Unis, a expliqué à Reuters que, « on savait déjà qu'il y a un écart de réussite scolaire entre les enfants de milieu populaire et les enfants de la classe moyenne. Même lorsqu'ils déménagent dans des quartiers plus aisés, les enfants qui grandissent dans les familles pauvres ont toujours tendance à réussir moins bien à l'école que les enfants plus aisés. » Seth Pollak a ajouté que des précédentes études ont identifié un lien entre la pauvreté et le développement du cerveau. Selon lui, cette étude, « a trouvé la pièce manquante pour expliquer ce phénomène. » Pour parvenir à ces conclusions, les chercheurs ont fait des scintigraphies des cerveaux des enfants, en les

comparant avec les résultats des examens de 389 enfants et jeunes âgés de 4 à 22 ans qui ont tous participé à l'étude réalisée par le US National Institute of Health de 2001 à 2007. Ils ont constaté qu'environ 20 % de la différence de résultats des examens entre les enfants pauvres et les enfants de la classe moyenne pourrait être dû au mauvais développement du cerveau dans les lobes frontal et temporal du cerveau. La Dr Joan Luby, directrice du Early Emotional Development Program au Washington University School of Medicine, a commenté l'étude dans un éditorial, en disant que ces résultats ne font que confirmer ce qu'on sait déjà sur « les ingrédients essentiels pour bien élever les enfants en bonne santé. » Ces résultats prouvent que les inégalités scolaires sont liées aux inégalités de revenu familiales. La Dr Luby a conclu que c'était la responsabilité des gouvernements d'effectuer les changements pour améliorer le système éducatif et le rendre plus équitable.



Un hôpital américain propose des thérapies par le rire

Au Café du rire, dans un hôpital de Washington, une association de seniors propose des sessions "open blagues".

Chaque mois, de drôles de patients viennent consulter au Sibley Memorial Hospital de Washington, aux Etats-Unis. Ils ne viennent pas pour soigner une quelconque maladie, faire un examen ou voir un médecin. Ils se rendent à leur session mensuelle de rire avec la ferme ambition de dédramatiser les petits soucis du quotidien. Parmi les membres de ce "Café du rire", ouverts à tous mais surtout aux personnes âgées, on compte les 7 300 bénévoles de l'association des seniors de Sibley.

Pour s'acquitter des droits d'admission, il suffit de faire rire les autres adhérents en récitant une blague à voix haute. L'exercice n'est pas toujours facile au début. "Mais c'est le meilleur des médicaments", assure Joanne, 79 ans et membre assidue, interrogée par le *Washington Post*. Jean, 89 ans, opine du chef : "J'aime venir avec Joanne et j'aime les plaisanteries. Je n'ai jamais imaginé raconter des blagues devant un groupe, et la première fois que je suis venu, j'étais vraiment nerveux", confie-t-il. Joanne, Jean et les autres aficionados retrouvent un peu de leur insouciance en se réunissant chaque mois avec la même envie de partager un moment de légèreté. Ils y trouvent aussi un moyen de rompre la solitude et de se faire des amis. Et si "ce yoga du rire" peut les aider à rester en bonne santé plus longtemps, alors ce sera ça de gagné en plus, pensent-ils.

Ouvert à tous les sens de l'humour

Une fois passée la timidité du début, les langues se délient et les blagues fusent avec plus ou moins de retenue. "Les gens demandent souvent si les blagues sont censurées ou s'il y a une norme qui définit celles qui sont acceptables. Je réponds que les adhérents sont adultes et que comme ce club est auto-géré par les adhérents, il est ouvert à tous les types de plaisanteries lancés par ses membres", explique Marti Bailey, directeur du club. Pas de code particulier, dans ce Café du rire, on badine et on accueille tous les sens de l'humour. "Personne ne se plaint jamais des blagues des autres et tout le monde revient à chaque fois" ajoute Marti Bailey.

in.spaan.be

LES SIESTES POURRAIENT AMÉLIORER LA TOLÉRANCE À LA FRUSTRATION

Selon une nouvelle étude américaine, les courtes siestes réduiraient l'impulsivité et seraient bénéfiques pour la tolérance à la frustration.

L'étude, publiée dans le journal *Personality and Individual Differences* a suivi 40 participants âgés de 18 à 50 ans qui ont fait des tests sur ordinateur pour mesurer leur tolérance à la frustration.

Après avoir fait les tests, les cobayes ont rempli les questionnaires sur leur somnolence, leur humeur et leur impulsivité. Puis, certains participants ont fait une sieste, tandis que les autres ont dû regarder une vidéo sur la nature.

Après la pause, ceux qui ont fait une sieste passaient plus de temps à essayer de faire la tâche impossible, alors que ceux qui ne se sont pas reposés l'ont abandonné plus tôt. Les participants qui ont dormi se sont comportés de manière moins impulsive que leurs homologues.

L'auteur principal Jennifer R.



Goldschmied, doctorante à l'Université de Michigan aux Etats-Unis, reconnaît que cette étude ne nous offre qu'un petit exemple des effets des siestes, car la

plupart des participants étaient des étudiants. Mais malgré cela, elle a conclu que « ces résultats sont valables et doivent nous mener à mieux comprendre

comment bien profiter des siestes. Désormais les gens peuvent apprécier comment un bref sommeil pendant la journée pourrait être puissant. »

DÉPRESSION : UN MÉDICAMENT SERAIT EFFICACE POUR LA SOIGNER EN 24 HEURES

Un médicament pourrait soigner la dépression en moins de 24 heures, sans effets secondaires graves. Cette découverte, uniquement testée sur des souris, pourrait offrir des avantages significatifs par rapport aux antidépresseurs actuels. Les scientifiques se sont concentrés sur un autre neurotransmetteur de la sérotonine, un composé inhibiteur appelé GABA. Actuellement, la plupart des personnes souffrant de dépression prennent des médicaments qui augmentent les niveaux de la sérotonine neurochimique dans le cerveau. Le plus commun de ces médicaments, comme le Prozac et le Lexapro, sont des inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine, ou ISRS. Malheureusement, les ISRS sont efficaces pour un tiers des patients souffrant de dépression. Lorsque ces traitements agissent, ils prennent généralement entre trois et huit semaines pour soula-

ger les symptômes. En conséquence, les patients souffrent souvent pendant des mois avant de trouver un médicament qui les fait se sentir mieux. De meilleurs traitements pour la dépression sont clairement nécessaires. Les chercheurs ont testé les composés inhibiteurs GABA chez des rats qui ont été soumis à un stress chronique léger similaire à une dépression chez les hommes. Les effets bénéfiques de ces composés sont apparus dans les 24 heures, beaucoup plus rapidement que les plusieurs semaines nécessaires pour les ISRS pour produire les mêmes effets. «Nos résultats ouvrent une toute nouvelle classe de médicaments antidépresseurs potentiels, » a déclaré Scott Thompson, professeur et président du Département de physiologie à l'Université du Maryland School of Medicine. «Nous avons des preuves que ces composés peuvent soulager les symptômes de la dépression dévastatrices en moins d'une journée, et peuvent le faire d'une manière qui limite certains des principaux inconvénients des approches actuelles ». Les conclusions de cette étude doivent être confirmées par des essais cliniques sur l'homme.



VIH : LES PERSONNES ATTEINTES DU SIDA VIVENT 20 ANS DE PLUS QU'EN 2001

Un meilleur accès aux médicaments antirétroviraux a prolongé l'espérance de vie des personnes atteintes du sida. Leur espérance de vie a augmenté de 20 ans depuis 2001.

Selon un récent rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU), les personnes vivant avec le virus du Sida peuvent espérer vivre 20 ans de plus que celles qui ont été diagnostiquées en 2001. Ce gain d'espérance de vie est essentiellement dû à des médicaments antirétroviraux plus

facilement disponibles et moins coûteux. En 2001, environ 700 000 malades avaient accès au traitement antirétroviraux. En 2015, 15 millions de malades y ont accès. "C'est l'une des plus grandes réalisations de l'histoire de la santé mondiale" a déclaré Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA.

En moyenne, une personne séropositive peut espérer vivre pendant 55 ans après le diagnostic, selon le rapport de l'ONU. Mais en dépit de ces nouvelles

positives, les experts soulignent que la maladie pourrait faire un retour spectaculaire si l'on n'augmente pas les financements accordés à la recherche. A ce titre, l'ONU demande que 32 milliards de dollars (29 milliards d'euros) soient désormais investis chaque année d'ici à 2020, contre plus de 21,7 milliards prévus pour cette année. "Les cinq prochaines années seront cruciales pour éviter un rebond de l'épidémie de sida. Nous avons fait plier la courbe de progres-

sion de la maladie mais nous ne l'avons pas rompue" insiste Michel Sidibé.

Selon l'ONUSIDA, entre 34,3 millions et 41,4 millions de personnes vivent avec le VIH. La majeure partie de la population VIH-positive du monde est africaine: entre 24 millions et 28,7 millions de personnes séropositives vivent en Afrique subsaharienne. Cependant, le nombre de décès liés au sida a chuté de 48% en Afrique subsaharienne depuis 2000.

MOSTAGANEM 13 troupes à la 4^e édition de la manifestation des cadets de la musique andalouse

Pas moins de 13 troupes participeront à la 4^e édition de la manifestation des cadets de la musique andalouse, prévue à la maison de la culture Ould Abderrahmane Kaki à Mostaganem du 25 au 29 juillet, a-t-on appris mercredi des organisateurs. Cette manifestation verra la présence de six troupes de la wilaya de Mostaganem qui auront à animer des soirées de musique andalouse. Il s'agit des associations Ibn Bajda, Wichah El Andalous, Nadi El Hilal Ettaqafi, El Fen oua Nachat, Azur et El Amel de la zaouia Alaouia.

Prendront part également part à cette 4^e édition les associations Riadh El Andalou de Blida, El Wissal de Tissensilt, Awtar de Ténès (Chlef), Nassim Essabah de Cherrhell (TIPASA), Ennaghma de Béjala, Nassim El Andalou d'Oran et l'association culturelle cheikh Redouane Bensari de Sidi Bel-Abbès. D'autre part, il a été décidé d'introduire, pour la première fois, à ce rendez-vous artistique un concours sélectif afin de permettre aux trois membres d'un jury de choisir les trois meilleures troupes. Organisée par la maison de la culture Ould Abderrahmane Kaki, cette manifestation artistique vise à encourager des jeunes talents et les associations activant dans ce genre musical, à préserver ce legs et le transmettre d'une génération à une autre.

Le retour à Annaba du Festival du cinéma méditerranéen prévu du 3 au 10 décembre



La ville de Annaba verra le retour après 30 ans d'absence du Festival du cinéma méditerranéen attendu du 3 au 10 décembre 2015, annonce le ministère de la Culture. L'organisation de ce rendez-vous cinématographique dédié aux films et aux cinéastes des pays du Bassin méditerranéen a été confiée au réalisateur Saïd Oueld Khelifa, nommé commissaire du festival.

Azzedine Mihoubi, ministre de la Culture, a installé mardi le comité de préparation, indique par ailleurs le communiqué.

Axé sur thème de l'immigration clandestine, le 1^{er} Festival du cinéma méditerranéen a également programmé une série d'images à de grandes figures du cinéma algérien et international disparues en 2015, selon la même source. L'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) avait organisé sur deux années consécutives, 2012 et 2013, à Alger les Journées du film méditerranéen.

La maquisarde, un projet de film sur le combat des femmes durant la Guerre d'Algérie

La maquisarde, titre d'un projet de film mettant en avant l'engagement des femmes dans le combat durant la guerre de Libération nationale, sera prochainement lancé, a appris l'APS auprès de sa réalisatrice, Nora Hamdi.

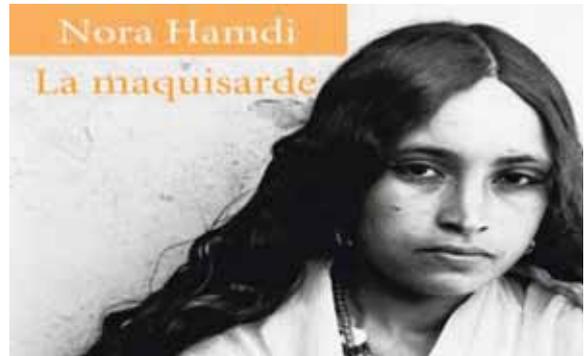
Adapté de son roman éponyme (*La maquisarde*, édition Grasset 2014), ce long métrage dont le scénario est en phase d'écriture par l'auteure, s'inspire de faits historiques véridiques vécus et relatés par un ancien maquisard (son oncle), témoin vivant de la Révolution armée de 1954.

Le film dont le tournage s'effectuera en Algérie et en France, s'appuie également sur des archives (photos, presse de l'époque coloniale) révisitées par la réalisatrice au Musée du Moujahid, a-t-elle précisé.

Le film met en lumière la résistance d'une jeune héroïne, Nehla, qui a combattu, aux côtés des hommes durant l'époque coloniale marquée notamment par la torture, les emprisonnements et les souffrances subies par les femmes.

«Mon film s'inspire du parcours combattant de ma mère qui a milité pour l'indépendance de l'Algérie, mettant sous les feux de la rampe les sacrifices de toutes les femmes qui ont combattu dans l'ombre durant la Guerre de novembre 1945», a expliqué la réalisatrice à l'issue de la projection à la Cinémathèque algérienne de son film *Des poupées et des anges*.

Regrettant le manque d'intérêt à l'égard du combat des femmes durant



la guerre de libération, l'auteure de «La maquisarde» dit vouloir briser un tabou à travers son film qui rend hommage aux femmes combattantes qui ont payé un lourd tribut pour le recouvrement de l'indépendance.

En prévision du tournage de ce film, un casting pour le rôle principal (Nehla) sera organisé les 26 et 27 juillet à Tizi-Ouzou.

Née en 1968 en France dans une famille d'origine algérienne, Nora Hamdi est une artiste, romancière et

réalisatrice. Jeune, elle se consacre à la fois à la littérature et au cinéma et commence par un film documentaire sur le mouvement artistique.

En 2002 elle co-signe, avec Virginie Despentes au scénario, la bande dessinée *Trois étoiles*.

Deux ans plus tard, elle écrit son premier roman intitulé «*Des poupées et des anges*», adapté au cinéma. En 2014, elle publie «*La maquisarde*», un essai basé sur le parcours de sa mère pendant la guerre de libération.

Une des «plus vieilles» versions manuscrites du Coran découverte au Royaume-Uni

Une des plus anciennes versions manuscrites du Coran, qui remonterait à la fin du VI^e siècle ou au début du VII^e, a été découverte dans la bibliothèque de l'Université de Birmingham, a annoncé celle-ci mercredi.

Les feuillets manuscrits étaient conservés depuis près d'un siècle au sein d'une collection de livres et de documents du Moyen-Orient, sans que personne ne soupçonne leur ancienneté.

C'est lorsqu'une chercheuse, l'Italienne Alba Fedeli, s'est penchée sur le texte pour sa thèse de doctorat que l'université a décidé de réaliser une datation au carbone 14.



«Le résultat est surprenant», explique David Thomas, spécialiste dans cette université de l'islam et de la chrétienté. L'analyse a permis d'aboutir à la conclusion que le manuscrit avait été écrit entre 568 et 645 de notre ère, avec un degré de

certitude de 95,4%.

Or, d'après la tradition islamique, le prophète de l'islam a vécu entre 570 et 632.

«L'analyse du parchemin montre qu'il y a une forte probabilité que l'animal dont provient la peau vivait

du temps du prophète Mahomet ou peu de temps après», ajoute David Thomas. Des versets des chapitres ou sourates 18 à 20, écrits à l'encre en hijazi, un style calligraphique arabe ancien, sont reproduits dans ce manuscrit qui, selon Alba Fedeli, provient du même codex que des feuillets conservés à la Bibliothèque Nationale de France à Paris.

Le président de la mosquée centrale de Birmingham, Muhammad Afzal, a déclaré que «tous les musulmans du monde aimeraient avoir la chance de voir ce manuscrit» qui sera exposé à l'Université de Birmingham du 2 au 25 octobre.

Fadhma N'soumer de Belkacem Hadjadj en compétition au Festival de Durban

Le long métrage de fiction «*Fadhma N'soumer*» du réalisateur Belkacem Hadjadj sera projeté jeudi en compétition officielle du 36^e Festival international du film de Durban (Diff), en Afrique du Sud, ouvert la semaine dernière, annonce-t-on sur le site Internet du festival.

«*Printemps tunisien*» de la Tunisienne Raja Amari et «*Fièvres*» du Marocain Hicham Ayouch, entre autres, comptent parmi les films en compétition.

Sorti en 2015, «*Fadhma N'soumer*» est consacré à Fadhma Si Ahmed Ou Méziane, grande figure de la résistance populaire en Kabylie au début de la colonisation française de l'Algérie, ainsi qu'à Cherif Boubaghla, autre figure marquante et principal organisateur d'un mouvement insurrectionnel contre l'occupant au début du 19^e siècle dans la même région.

«*Fadhma N'soumer*» avait remporté en mars dernier l'Étalon d'argent de la Yennenga au 24^e Fespaco (Festival



panafricain du cinéma de Ouagadougou Burkina Faso) ainsi que les prix du meilleur scénario, du meilleur montage et du meilleur son. Ce rendez-vous du septième art connaît également une forte participation de

jeunes réalisateurs de l'Afrique anglophone, à l'exemple du Nigeria et de l'Afrique du Sud, parmi les auteurs des 82 longs métrages retenus.

Dans la section documentaire, les réalisateurs tunisiens sont présents en force avec «*C'était mieux demain*» de Hind Boudjemaa, «*Génération maudite*» de Nasereddine Ben Maati, «*El Gorb*» de Hamza Ouni, primé aux dernières Journées cinématographiques de Carthage (Jcc), et «*L'ombre du baobab*» de Mohamed Chalouf, une œuvre dédiée au fondateur des Jcc, Tahar Cheriaa.

Quatre courts métrages représentant la Tunisie sont également en compétition au festival de Durban.

Pour ce 36^e Diff qui prendra fin dimanche prochain le cinéma tunisien affiche la plus importante participation en termes d'oeuvres en compétition après le pays organisateur et les Etats-Unis d'Amérique.

APS

BURUNDI

Amensty accuse la police d'avoir fait un usage «excessif» de la force contre les manifestants

Amnesty international a accusé la police burundaise d'avoir fait un usage «excessif» de la force pour réprimer les manifestations de mai et juin contre la candidature de Pierre Nkurunziza à la présidentielle.



«Les forces de sécurité burundaises n'ont pas simplement dispersé les manifestations mais ont puni les contestataires pour avoir exprimé leurs opinions politiques», affirme un rapport d'Amnesty intitulé «Face aux balles».

«Ils ont fait un usage excessif et disproportionné de la force, parfois même mortel contre les manifestants, en tirant sur certains qui s'enfuyaient», ajoute le document publié à Nairobi.

Les résultats du scrutin présidentiel de mardi, boycotté par l'opposition et dénoncé par la communauté internationale, seront connus vendredi après-midi mais devraient sans surprise reconduire le président sortant Pierre Nkurunziza à son poste pour un troisième mandat.

Sa candidature, que ses adversaires jugent contraire à la Constitution, a plongé depuis fin avril le Burundi dans une grave crise émaillée de violences ayant fait plus de 80 morts et poussé quelque 160.000 burundais à quitter le pays.

Le gouvernement a réussi à déjouer à la mi-mai une tentative de coup d'Etat militaire et à étouffer à la mi-juin des manifestations quasi-quotidiennes à Bujumbura par une brutale répression.

Selon Amnesty, les forces gouvernementales ont traité ces manifestations comme s'il s'agissait d'une insurrection, empirant la situation dans le pays.

«Traiter des manifestants en grande majorité pacifiques dans des quartiers résidentiels comme s'ils étaient les acteurs d'une insur-

rection a été contre-productif et a entraîné une escalade de la contestation», estime l'ONG.

Amnesty indique également que certains opposants se sont aussi rendus coupables de violences, tuant notamment un supporter du parti présidentiel.

Afin de prévenir «une escalade de violence», l'Union africaine (UA) a annoncé mercredi le déploiement de militaires et d'observateurs des droits de l'Homme au Burundi, en vue de «faciliter l'aboutissement des efforts de règlement de la grave crise que connaît le pays».

L'UA avait récemment accusé Bujumbura d'avoir multiplié les obstacles administratifs à ce déploiement, décidé par son Conseil de paix et de sécurité.

CENTRAFRIQUE

L'ONU condamne une attaque meurtrière contre un convoi d'aide humanitaire du PAM

Le Coordonnateur humanitaire intérimaire des Nations unies, Marc Vandenbergh, et toute la communauté humanitaire en République centrafricaine ont vivement condamné une attaque meurtrière, survenue samedi dernier contre un convoi de vivres du Programme alimentaire mondial (PAM), dans la région de Baboua au nord-ouest du pays.

«La communauté humanitaire exprime ses sincères condoléances les plus à la famille de la victime et souhaite un prompt rétablissement aux blessés», a précisé le Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), dans son communiqué publié mercredi.

Un camion du convoi de 20 véhicules escortés par les Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MI-

NUSCA), a reçu des tirs qui ont mortellement touché le chauffeur. Son véhicule s'est renversé, blessant plusieurs personnes.

«Je condamne cette violence et j'appelle tous les belligérants à respecter et protéger les travailleurs humanitaires qui portent assistance à des milliers de personnes affectées par le conflit dans le pays», a déclaré M. Vandenbergh.

«La situation humanitaire dans l'ouest du pays est inquiétante et les principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité ainsi que les règles du droit international humanitaire doivent être respectés», a-t-il insisté.

L'accès humanitaire continue d'être entravé par diverses contraintes dans le pays, en particulier par la violence contre les civils, et les travailleurs humanitaires. La recrudescence des attaques armées sur la route d'approvisionnement principale à

l'ouest du pays met en péril la poursuite des activités humanitaires dans l'ensemble du pays.

«La communauté humanitaire lance un appel pressant à toutes les parties au conflit pour qu'elles s'abstiennent de s'en prendre aux travailleurs humanitaires, et qu'elles leur permettent de faire leur travail et de sauver des vies en toute sécurité dans l'ensemble du pays», a souligné le Coordonnateur.

La Centrafrique s'était retrouvée en plein chaos après le renversement en mars 2013 du président François Bozizé par Michel Djotodia, à la tête d'une rébellion à dominante musulmane, la Séléka.

Les exactions commises par la Séléka ont ensuite débouché sur la création de milices chrétiennes, les anti-balaka, qui s'en sont alors pris aux civils musulmans, déclenchant des violences interreligieuses qui ont fait des milliers de victimes.

Obama plaide pour «une nouvelle dimension» des relations entre Washington et l'Afrique

Le président américain Barack Obama, qui s'envole jeudi pour l'Afrique, a plaidé mercredi pour «une nouvelle dimension» des relations entre son pays et ce continent.

«L'Afrique est un lieu de dynamisme incroyable, où se trouvent certains des marchés les plus en croissance au monde, des gens extraordinaires, d'une résilience extraordinaire», a déclaré M. Obama en recevant à la Maison-Blanche des diplomates, responsables politiques et économiques, et des ONG d'Afrique.

«C'est pourquoi, en tant que président, je travaille si durement pour que nos relations avec l'Afrique atteignent une nouvelle dimension», a-t-il ajouté, citant la hausse des exportations américaines vers le continent, le lancement d'initiatives pour développer notamment le commerce, la santé, ou encore la sécurité alimentaire. Il a souligné que «des liens avec l'Afrique sont aux Etats-Unis évidemment profonds, anciens, et compliqués». «Il y a eu parfois des incompréhensions, et parfois de la méfiance».

Obama s'envolera jeudi pour Nairobi, au Kenya où il effectuera sa première visite en tant que président, avant de se rendre en Ethiopie, où il sera le premier président américain de l'histoire à s'y déplacer. Le porte-parole de la Maison-Blanche a précisé mercredi que le président américain n'aurait pas besoin de changer le programme de son déplacement malgré la publication de détails de sa visite au Kenya.

Interrogé à propos de l'autorité kenyenne de l'aviation civile qui a publié des détails sur ce voyage, comme l'heure d'arrivée de Barack Obama au Kenya, Josh Earnest a répondu que ça ne justifiait pas un changement de programme.

«Les détails du programme du président qui sont essentiels pour la sécurité sont des détails qui n'ont pas été rendus publics pour le moment», a-t-il déclaré lors de son point de presse quotidien. «Nous ne pensons pas pour l'instant qu'un changement de programme ou qu'un changement d'itinéraire soit nécessaire», a-t-il ajouté.

M. Earnest a fait remarquer que voyager au Kenya n'était pas se rendre dans des zones de guerre comme en Irak ou en Afghanistan, où tous les détails du déplacement sont gardés secrets.

Plus de 50 morts imputés au groupe terroriste Boko Haram au Nigeria et au Cameroun



Des attentats imputés au groupe terroriste Boko Haram ont coûté la vie à plus de 50 personnes mercredi au Nigeria et au Cameroun. Au Cameroun, deux jeunes filles kamikazes ont tué au moins 11 personnes en se faisant exploser à Maroua, la capitale de l'Extrême-Nord, région régulièrement ciblée par les éléments de Boko Haram. A Gombe, dans le nord-est du Nigeria, quelque 42 personnes ont été tuées dans l'explosion de plusieurs bombes dans deux gares routières. Les premières explosions ont eu lieu vers 19h30 locales (18h30 GMT) près de l'entrée de la gare de Dadin Kowa, et le secteur de Dukka a été secoué environ 20 minutes après.

Il était impossible de déterminer mercredi soir si ces explosions étaient liées à des attentats suicide ou si les lieux avaient été piégés.

Ces attaques semblent porter le sceau du groupe Boko Haram, qui a visé dans le passé des gares routières bondées, des mosquées, et des églises au cours de ses six années d'insurrection.

Le double attentat au Cameroun n'avait pas été revendiqué mercredi soir. Le président camerounais Paul Biya a condamné des actes «lâches et ignobles perpétrés contre des populations innocentes». Il a appelé la population à la «vigilance» et à une «collaboration étroite avec les forces de sécurité», promettant «la mise hors d'état de nuire de ces criminels sanguinaires».

Les «deux terroristes se sont fait exploser aux environs de 14h30 (13h30 GMT) au quartier Barmar et à l'entrée du marché central de la ville de Maroua», selon la présidence, donnant un bilan de 11 morts, plus les deux kamikazes, et 32 blessés.

Plus tôt, le gouverneur de la région, Midjiyawa Bakari, avait affirmé que deux jeunes filles âgées «de moins de 15 ans» s'étaient fait exploser. Une autre source proche des autorités locales avait confirmé que «deux fillettes qui faisaient de la mendicité» s'étaient «fait exploser».

APS

Le gouvernement libyen appelle à la cessation des violences dans la ville de Sabha

Le gouvernement libyen reconnu par la communauté internationale a exhorté les parties belligérantes dans la ville de Sabha de mettre fin aux affrontements armés, qui ont fait des dizaines de morts et de blessés, les appelant à régler les différends via un dialogue sérieux.

Il a, dans ce sens, lancé un appel, dans un communiqué mercredi, «aux notables de cette

ville d'intervenir et d'appeler les parties à la retenue».

«L'utilisation d'armes n'est pas dans l'intérêt d'aucune partie», a averti le gouvernement provisoire libyen.

La ville de Sabha, située dans le sud-est de la Libye, est depuis une semaine le théâtre d'affrontements opposant les deux tribus d'Al-Tabou et d'Al-Tawaroq. 40 personnes ont été tuées, des di-

zaines d'autres blessées et des centaines de familles ont dû quitter leur foyer.

En proie au chaos depuis la chute du régime de Muammar El Gueddafi, en 2011, la Libye compte deux Parlements et deux gouvernements qui se disputent le pouvoir, l'un basé à Tripoli et l'autre à Tobrouk (est), ce dernier étant le seul reconnu par la communauté internationale.



CHYPRE Le Conseil de sécurité soutient les négociations pour la réunification

L'envoyé spécial des Nations unies pour Chypre, Espen Barth Eide, a qualifié mercredi d'encourageant le soutien du Conseil de sécurité aux pourparlers sur la réunification de l'île.

Les membres du Conseil «ont salué les efforts des deux dirigeants pour avoir une vision d'ensemble au lieu de se concentrer sur des détails mineurs», a déclaré M. Eide après avoir rendu compte de sa médiation au Conseil à huis clos. «Ce ton nouveau est reconnu et apprécié».

«Chacun (des 15 pays) a souligné qu'il n'y avait pas de temps à perdre et qu'il fallait maintenir la dynamique», a-t-il ajouté. Les pourparlers se déroulent «dans un bon climat et font de réels progrès mais il reste beaucoup à faire». «Je retourne à Chypre très encouragé pour la prochaine rencontre avec les dirigeants lundi matin», a-t-il indiqué.

Il a cependant refusé de se prononcer sur une date pour un succès de ces pourparlers. «Nous ne voulons pas fixer de calendrier car cela peut se révéler asphyxiant», a-t-il expliqué.

M. Eide doit retrouver lundi pour une nouvelle séance de pourparlers les deux dirigeants chypriotes: Mustafa Akinci, à la tête de la République turque de Chypre du Nord (RTCN), reconnue seulement par Ankara, et le président chypriote-grec Nicos Anastasiades.

Les pourparlers ont repris à la mi-mai, sous l'égide de l'ONU, après sept mois d'interruption. Mais ils butent encore sur des dossiers comme les propriétés spoliées et la question des dizaines de milliers de soldats turcs déployés dans le nord de l'île par la Turquie.

Fin mai toutefois, les deux dirigeants ont décidé d'ouvrir de nouveaux passages entre le nord et le sud de l'île, et de relier les réseaux électriques et téléphoniques.

L'élection fin avril de M. Akinci, favorable de longue date à une réconciliation, a ravivé les espoirs d'une solution.

Ottawa dépense pour lutter contre la cybercriminalité

Les autorités canadiennes envisagent d'investir pour renforcer la sécurité de ses systèmes d'information (SI) et lutter contre la cybercriminalité, a annoncé mercredi le ministre de la Sécurité publique Steven Blaney après plusieurs attaques informatiques sur des sites officiels.

Le gouvernement va budgéter une nouvelle enveloppe de 142 millions de dollars canadiens (100 millions d'euros) dans le cadre du programme «Stratégie de cybersécurité du Canada», portant son investissement total à 237 millions de dollars sur cinq ans.

«La menace du cybercrime a de graves implications pour la sécurité des Canadiens et notre économie», a estimé Steven Blaney dans un communiqué.

Le gouvernement fédéral a été la cible d'une série d'attaques informatiques, comme le Service canadien du renseignement (SCRS) dont le site était resté inaccessible plusieurs heures. Dimanche, c'est le site de la police fédérale canadienne (GRC) qui avait été mis hors-ligne par une attaque revendiquée par le groupe Anonymous.

C'est ce même groupe qui avait le mois dernier ciblé le site du Sénat, celui du ministère de l'Industrie ou encore les services aux citoyens, en protestation contre la loi antiterroriste du gouvernement conservateur.

Selon Steven Blaney, le programme doit permettre au gouvernement de mieux lutter contre la fraude et la criminalité électronique en dédiant un service de police à une veille informatique.

Quelque 16.000 plaintes concernant des fraudes informatiques ont été recensées en 2013, soit près de 30 millions de dollars en pertes déclarées par les citoyens du Canada, selon le communiqué.

Obama et Erdogan discutent sécurité et EI

Le président américain Barack Obama et son homologue turc Recep Tayyip Erdogan ont eu un entretien téléphonique mercredi sur la situation en Syrie et en Irak et le combat contre le groupe autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech), a indiqué la Maison-Blanche.

La sécurité de la région reste une priorité, a souligné l'exécutif américain dans un communiqué, en promettant de travailler étroitement avec la Turquie sur plusieurs sujets.

Les deux dirigeants ont évoqué une «coopération qui se poursuit et s'intensifie dans le combat contre le groupe EI, leurs efforts communs pour ramener la sécurité et la stabilité en Irak, ainsi qu'une résolution politique du conflit en Syrie», a précisé la Maison-Blanche.

Obama a aussi présenté ses condoléances à la Turquie, frappée par plusieurs attaques sanglantes, dont celle attribuée à l'EI qui a fait mardi 32 morts et une centaine de blessés à Suruç (sud), près de la frontière avec la Syrie.

Les Etats-Unis et la Turquie «restent unis dans leur combat contre le terrorisme», a ajouté la Maison-Blanche.



Les deux dirigeants ont aussi affirmé qu'ils allaient renforcer leurs efforts pour endiguer le flot des combattants étrangers qui se rendent en Irak et en Syrie, et pour sécuriser la frontière turque, par laquelle passent beaucoup de com-

battants désireux de rejoindre le groupe EI.

«Le président (Obama) a réaffirmé l'engagement des Etats-Unis auprès de la Turquie en matière de sécurité nationale», a souligné la Maison-Blanche.

Les relations bilatérales au centre d'une visite de Mogherini la semaine prochaine à Téhéran et Ryadh

Les relations diplomatiques entre l'Union européenne (UE) et l'Arabie saoudite et UE-Iran seront à l'ordre du jour d'une visite de la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, la semaine prochaine dans ces deux pays, selon un communiqué de l'UE reproduit jeudi par des médias.

Mme Mogherini sera en Arabie saoudite lundi, puis en Iran mardi, pour des entretiens portant sur les relations de ces pays avec l'UE, les questions internationales et le suivi de la mise en œuvre de l'accord sur le programme nucléaire iranien, précise le communiqué.

Lundi, la diplomate européenne doit rencontrer



plusieurs responsables saoudiens, dont son homologue Adel al-Jubeir, pour des entretiens consacrés aux relations bilatérales entre l'UE et l'Arabie saoudite et à la situation dans la région après l'accord conclu le 14 juillet à Vienne entre l'Iran et les

grandes puissances.

Mardi, elle se rendra en Iran où elle rencontrera notamment le ministre iranien des Affaires étrangères Javad Zarif. Les entretiens porteront notamment sur la mise en œuvre de l'accord, dans laquelle la chef de la diplo-

matie européenne «doit continuer à jouer un rôle de coordination», indique le texte.

L'Union européenne a joué un rôle de médiateur entre les grandes puissances (Grande-Bretagne, France, Etats-Unis, Chine, Russie, Allemagne) et l'Iran durant les négociations qui ont abouti le 14 juillet à l'accord garantissant le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. En échange des engagements pris par Téhéran, les grandes puissances se sont engagées à lever les sanctions qui entravent l'économie iranienne. Mme Mogherini avait salué cet accord comme «un signe d'espoir pour le monde entier».

L'ONU souligne l'importance d'une résolution politique de la crise en Syrie

L'émissaire spécial de l'ONU pour la Syrie, Staffan de Mistura, s'est alarmé de l'aggravation des risques du terrorisme en Syrie, soulignant l'importance de résoudre la crise syrienne par voie politique, a rapporté jeudi l'agence de presse syrienne Sana.

M. de Mistura a assuré, lors d'une rencontre mercredi à Téhéran avec Hussein Amir Abdullahian, ministre adjoint iranien des Affaires étrangères pour les affaires arabes et africaines, que «la solution militaire était inefficace» en Syrie, a précisé Sana.

Il a souligné que «la base du règlement politique dans le pays est représentée par la préservation de l'unité des territoires syriens et de sa souveraineté nationale, le départ des terroristes du pays et le respect des droits de tous les courants de la société syrienne». L'émissaire onusien a appelé «à la

coopération collective entre les pays qui influent sur la crise en Syrie et à la participation de l'Iran à cette coopération».

De son côté, le haut diplomate iranien a appelé «à la lutte sérieuse contre le terrorisme dans la région loin de toute sélectivité», soulignant que «le règlement de la crise en Syrie est uniquement politique». Réaffirmant le soutien iranien au gouvernement et au peuple syriens, ainsi qu'à tous les pays menacés par les terroristes, M. Abdullahian a insisté sur l'importance «des réformes en Syrie, mais par le peuple syrien, d'une manière démocratique et loin du chaos».

Le conflit en Syrie, qui a débuté par un soulèvement populaire contre le pouvoir en place et qui s'est militarisé avec le temps, a fait plus de 230.000 morts depuis mars 2011.

Un jeune palestinien tué par l'armée d'occupation israélienne en Cisjordanie

Un jeune palestinien a été tué jeudi par des soldats de l'armée d'occupation israélienne dans le village de Beit Omar en Cisjordanie, le deuxième en moins de 24 heures dans ce territoire occupé, ont indiqué



une source médicale et des témoins palestiniens.

Des habitants du village, situé près d'El-Khalil, ont indiqué que des soldats israéliens avaient pris d'assaut une maison pour y arrêter un Palestinien, Mohammed Abou Maria, et avaient touché son père, Falah, à la poitrine alors qu'il descendait en courant les escaliers pour voir ce qui se passait.

L'homme, âgé de 50 ans, est décédé, tandis que son fils, âgé de 24 ans, a été blessé par balle à la jambe et hospitalisé, a précisé la source médicale. Mercredi, Mohammed Alwana, âgé d'une vingtaine d'années, a été mortellement touché par une balle au torse lors d'une incursion de soldats israéliens dans son village de Bourqine, au sud-ouest de Jénine. Plus d'une dizaine de Palestiniens ont été abattus par l'armée israélienne en Cisjordanie depuis le début de l'année, selon un décompte de l'ONU.

APS

PROGRAMME DU JOUR

TF1

06:25 : TFou
08:45 : Météo
08:50 : Téléshopping
09:20 : Météo
09:25 : Petits secrets entre voisins
09:50 : Petits secrets entre voisins
10:20 : Au nom de la vérité
10:50 : Au nom de la vérité
11:20 : Au nom de la vérité
11:55 : Petits plats en équilibre été
12:00 : Les douze coups de midi
12:50 : L'affiche du jour
13:00 : Journal
13:35 : Petits plats en équilibre été
13:40 : Au cœur des Restos du cœur
13:45 : Histoire d'un rêve
13:47 Autre : Météo
13:50 Autre : Météo des plages
13:52 Culture Infos : Trafic info
13:55 : Les feux de l'amour
15:10 : Camping Paradis
17:00 : L'addition, s'il vous plaît
18:00 Autre : Bienvenue chez nous
19:00 Autre : Wish List, la liste de vos envies
19:55 Autre : Météo
20:00 Autre : Journal
20:30 Culture Infos : My Million
20:33 : Petits plats en équilibre été
20:35 : Trafic info
20:37 Autre : Météo
20:40 Série TV : Nos chers voisins
20:45 Série TV : Pep's
20:55 Autre : Koh-Lanta
23:50 Autre : Tirage de l'Euro Millions
23:55 Autre : Le grand blind test

2

06:25 Culture Infos : Point route
06:30 Autre : Journal
06:35 Culture Infos : Télématin
06:57 Autre : Météo 2
07:00 Autre : Journal
07:10 Culture Infos : Télématin (suite)
08:00 Autre : Journal
08:10 : Télématin (suite)
09:33 Autre : Météo des plages
09:34 : Point route
09:35 : Dans quelle éta-gère
09:40 : Des jours et des vies
10:00 : Amour, gloire et beauté
10:25 : L'amour à 200 mètres
10:55 Autre : Météo outremer
11:00 Autre : Motus
11:30 Autre : Les Z'amours
12:00 : Tout le monde veut prendre sa place
12:55 Autre : Météo 2
13:00 Autre : Journal
13:40 Autre : Météo 2
13:47 Culture Infos : Point route
13:49 Culture Infos : Consomag
13:50 : Toute une histoire
14:50 : Tour de France à la voile
14:55 Sport : Cyclisme
17:55 Sport : Vélo club
18:45 Culture Infos : Point route
18:55 : N'oubliez pas les paroles
19:25 : N'oubliez pas les paroles
19:55 Autre : Météo 2
20:00 Autre : Journal
20:40 : Parents mode d'emploi
20:44 Culture Infos : Grand public
20:45 Culture Infos : Alcaline l'instant
20:50 : Image du Tour
20:51 Autre : Météo 2
20:54 Autre : Météo des plages
20:55 : Boulevard du palais
22:25 Culture Infos : La boîte à musique de Jean-François Zygel

3

06:00 Autre : EuroNews
06:43 : Popeye
06:48 : Popeye
06:54 : Popeye
07:00 Série TV : Georges le petit singe
07:22 Série TV : Georges le petit singe
07:49 : Les nouvelles aventures de Peter Pan
08:15 Série TV : Ninjago
08:40 Culture Infos : Ludo vacances
08:41 : Les lapins crétins : invasion
08:47 : Les lapins crétins : invasion
08:53 : Les lapins crétins : invasion
09:02 : Les lapins crétins : invasion
09:09 : Les lapins crétins : invasion
09:15 : Les lapins crétins : invasion
09:25 Série TV : Scooby-Doo, Mystères Asso-

ciés
09:47 Série TV : Scooby-Doo, Mystères Asso-
ciés
10:13 Série TV : Zip Zip
10:24 Série TV : Zip Zip
10:39 : Les lapins crétins : invasion
10:46 : Les lapins crétins : invasion
10:52 : Les lapins crétins : invasion
10:59 : Les Dalton
11:07 : Les Dalton
11:14 : Les Dalton
11:26 : Les Dalton
11:33 : Les Dalton
11:41 Série TV : Scooby en France
11:45 Culture Infos : Consomag
11:50 Autre : Météo
12:00 Autre : 12/13 : Journal régional
12:25 Autre : 12/13 : Journal national
12:50 Autre : Météo
12:55 Culture Infos : Village départ
13:15 Sport : Cyclisme
15:05 Culture Infos : Au tour de l'emploi
15:10 Série TV : Un cas pour deux
16:05 Culture Infos : Un livre, un jour
16:15 Autre : Des chiffres et des lettres
16:55 Autre : Harry
17:30 Autre : Slam
18:10 Autre : Questions pour un champion
18:50 Culture Infos : Le Tour de France à la
voile
19:00 Autre : 19/20 : Journal régional
19:18 Autre : 19/20 : Edition locale
19:30 Autre : 19/20 : Journal national
19:58 Autre : Météo
20:00 Culture Infos : Tout le sport
20:10 Sport : Le film du Tour
20:12 Culture Infos : Beau travail
20:15 Autre : Météo régionale
20:20 : Plus belle la vie
20:45 Autre : Météo des plages
20:50 Culture Infos : Faut pas rêver
22:45 Autre : Météo
22:50 Autre : Soir 3
23:15 : Guy Bedos en toute liberté

CANAL+

06:55 Série TV : Petit vampire
07:05 Série TV : Scary Larry
07:20 Série TV : Copy Cut
07:30 : Oggly et les cafards
07:40 Série TV : Camp Lakebottom
07:50 Série TV : L'île aux monstres
08:03 Série TV : Alien Monkeys
08:10 Série TV : Mon oncle Charlie
08:30 Cinéma : Sils Maria
10:30 Cinéma : Albert à l'Ouest
12:20 Série TV : The Big Bang Theory
12:45 Autre : Météo des plages
12:46 Autre : Le JT
13:02 Autre : La météo
13:03 Autre : Zapping
13:15 : Les nouveaux explorateurs
14:15 Cinéma : Evasion
16:10 Cinéma : Son of a Gun
17:55 Cinéma : Crocodile
18:15 Série TV : The Big Bang Theory
18:44 Autre : Météo des plages
18:45 Autre : Le JT
19:06 Autre : La météo
19:10 Culture Infos : Le supplément
20:20 Autre : Le petit journal
20:55 Cinéma : Nos pires voisins
22:30 Cinéma : Duo d'escrocs

M

06:00 Autre : M6 Music
07:15 Autre : Météo
07:20 Série TV : Glee
08:10 Série TV : Glee
09:00 Autre : Météo
09:05 Culture Infos : M6 boutique
10:10 Série TV : Modern Family
10:50 Série TV : Once Upon a Time
11:45 Série TV : Once Upon a Time
12:40 Autre : Météo
12:45 Autre : Le 12.45
13:05 Série TV : Scènes de ménages
13:40 Autre : Météo
13:45 : Air Force One ne répond plus
15:35 : Air Force One ne répond plus
17:30 Autre : Les reines du shopping
18:40 Autre : Chasseurs d'appart'
19:40 Autre : Météo
19:45 Autre : Le 19.45
20:10 Série TV : Scènes de ménages
20:55 Série TV : NCIS
21:45 Série TV : NCIS
22:40 Série TV : NCIS
23:30 Série TV : NCIS

La sélection

TF1

20h55

Koh-Lanta



Résumé

Clap de fin ce soir pour Koh-Lanta Johor. Au final, 40 jours d'aventure extrême durant lesquels les vingt candidats en ont bavé physiquement. Ils ne sont plus que quatre à pouvoir encore espérer remporter le titre de meilleur aventurier. Cette victoire, qui les fait tant rêver, leur tend les bras. Mais le plus dur reste à faire. Mental, dépassement de soi et concentration sont essentiels pour affronter la redoutable épreuve d'orientation. Patience et résistance, indispensables pour maîtriser les mythiques poteaux de Koh-Lanta. Qui a la forme ? Des soutiens ? Chantal, habitée aux défis ; Bruno, sportivement un poil moins costaud que Marc, qui a su ces dernières semaines s'imposer comme le « patron »... ? Petit conseil de Grégoire, certainement l'aventurier le plus complet de Koh-Lanta (vainqueur de l'édition spéciale Le Choc des Héros) pour rester perché sur son poteau : Ne pas parler, s'armer de patience et surmonter la douleur due aux pieds engourdis.

2

20h45

Boulevard du palais

Résumé

Sous l'égide du juge Nadia Lintz, le commissaire Rovère devra affronter ses démons pour élucider le mystère qui entoure la mort d'un enfant.



3

19h30

Faut pas rêver

Résumé

Lors de deux soirées spéciales, Philippe Gougler entreprend un tour du monde à la découverte de paysages spectaculaires. Il débute son périple dans le labyrinthe des temples d'Angkor, au Cambodge, avant de visiter la réserve de Gorongosa, au Mozambique, qui comptait parmi les plus beaux parcs d'Afrique de l'Est, avant d'être ravagée par la guerre civile. En Indonésie, Philippe Gougler rencontre les Mentawai, l'une des dernières tribus indigènes du monde, avant de faire la connaissance de Liu Bolin, un artiste chinois qui peint intégralement son corps pour se fondre dans l'environnement. Enfin, en Laponie, où les Samis se passionnent pour les courses de rennes, Philippe Gougler suit Ari, l'un des meilleurs représentants de ce sport.



CANAL+

20h55

Nos pires voisins

Résumé

Home sweet home : Kelly et Mac, la trentaine, emménagent dans la maison de leur rêve avec bébé. Horreur : une fraternité étudiante s'installe dans la villa voisine...



M

20h50

NCIS : enquêtes spéciales

Résumé

L'attentat fomenté par Harper Dearing a fait beaucoup de victimes à la Navy. Tous les membres du NCIS sont sains et saufs et l'agent Fornell du FBI, spécialiste des solutions radicales, est venu les aider à coincer le terroriste...



JUDO

CHAMPIONNAT
D'AFRIQUE 2015
"CADETS"

L'Algérie avec 20 athlètes en Egypte

Vingt (20) judokas, 10 garçons et autant de filles, représenteront l'Algérie aux Championnats d'Afrique 2015 "cadets", prévus fin juillet courant à Charm El-Sheikh (Egypte) a indiqué mercredi la Fédération algérienne de judo (FAJ).

Chez les garçons, la direction technique nationale (DTN) a retenu : Ramzi Aloui (-50 kg), Billel Yaacoubi (-50 kg), Massiouène Migaoui (-55 kg), Youcef Zellat (-60 kg), Abderrahmane Foudar (-66 kg), Hicham Kerbal (-66 kg), Abderrahmane Laouar (-73 kg), Oussama Tamri (-81 kg), Yasser Bouamar (-90 kg) et Hamza Zahaf (+90 kg).

Chez les filles, l'Algérie sera représentée par : Fatima-Zohra Yahiaoui (-40 kg), Wahiba Larkache (-44 kg), Khadidja Kaddour (-48 kgs), Nesrine Boudjemil (-52 kg), Kelthoum SI-Kadir (-52 kg), Nawal Rezig (-55 kg), Khadidja Saâdi (-63 kg), Karima Kechout (-70 kg), Lydia Zehani (+70 kg) et Marwa Mameri (+70 kg).

"Les Tunisiens sont très forts au niveau des jeunes catégorie et se présentent comme les favoris de ce tournoi, sans oublier les athlètes du pays hôte, qui devraient se transcender chez eux. Mais l'Algérie a elle aussi son mot à dire, et elle visera le meilleur résultat possible" a affirmé le sélectionneur national "cadets" Bedreddine Lazizi.

Malgré la difficulté de la tâche, la direction technique nationale se dit "optimiste" quant à une participation honorable, car les judokas algériens sont très motivés. "Du 3 au 9 août prochain, la Bosnie abrite les Championnats du monde 2015 "cadets". Nous avons promis à nos athlètes que les meilleurs aux championnats d'Afrique en Egypte y seront engagés. Ce qui devrait les motiver davantage" a ajouté la même source.

La Direction technique nationale (DTN) n'a pas encore arrêté une liste précise pour le Mondial-2015, en Bosnie, mais d'après Lazizi "la sélection sera composée de 70% des athlètes présents en Egypte".

La participation au Mondial chez les cadets se fait, en effet, par simple engagement de la fédération concernée, faisant que les athlètes n'ont pas besoin de disputer des tours qualificatifs pour accéder.

APS

BASKET-BALL

JEUX AFRICAINS 2015 (BASKET-BALL)

La sélection algérienne masculine absente à Brazzaville

La sélection algérienne masculine de basket-ball ne participera pas aux Jeux africains (JA-2015) qui auront lieu à Brazzaville (Congo) du 4 au 19 septembre, a-t-on appris mercredi auprès de la Fédération algérienne (FABB).

"Avec le chevauchement des dates entre Jeux africains et AfroBasket 2015 en Tunisie, ce n'est pas possible d'être présents lors des deux compétitions. L'équipe va rentrer de Tunisie le 1er septembre et le tournoi des JA-2015 débutera deux jours après", a expliqué à l'APS le président de la FABB, Rabah Bouarif.

La Tunisie abritera l'AfroBasket 2015 du 19 au 30 août prochain, dans la seule ville de Radès. "Aussi, nos joueurs évoluant à l'étranger ne seront pas libérés par leurs



clubs pour les JA-2015. L'équipe ne peut pas enchaîner deux compétitions de cette envergure, alors nous avons choisi l'AfroBasket qui est notre principal objectif cette année", a précisé le patron de la FABB.

Riche programme pour l'équipe nationale féminine

La situation est différente concernant l'équipe nationale féminine pour qui les JA-2015 sont un objectif intermédiaire. "Contrairement aux messieurs, notre

équipe féminine participera aux Jeux africains 2015 car le championnat d'Afrique dames se déroulera du 24 septembre au 4 octobre. Les éléments qui jouent en France se sont engagés à participer aux deux compétitions", a encore dit Bouarif. Les Algériennes entreront en stage bloqué le 25 juillet avant l'arrivée des sélections égyptienne et malienne qu'elles affronteront à quatre reprises en amical entre le 29 juillet et le 4 août à la salle d'Hydra. Après ce stage l'EN se déplacera en Serbie du 12 au 26 août où il est prévu d'autres rencontres amicales dont une avec la sélection du Gabon. Le départ du 5 national pour les Jeux africains 2015 est prévu pour le 31 août. L'EN féminine de basket-ball évoluera lors des JA-2015 dans le groupe B en compagnie du Sénégal, du Gabon, de l'Angola et de l'Afrique du Sud.

ATHLÉTISME

MONDIAUX-2015 CADETS

«Les résultats des Algériens sont acceptables», selon la DTN

La direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA) a qualifié mardi d'"acceptables" les résultats obtenus par les cadets algériens aux mondiaux d'athlétisme qui ont pris fin dimanche à Cali en Colombie.

"Dans l'ensemble, nous pouvons dire que le bilan de notre participation a été acceptable vu le niveau de la compétition et du nombre d'athlètes engagés.", a indiqué le directeur des jeunes talents cité par la cellule de communication de la FAA.

"Nous avons tablé sur trois places en finales, mais malheureusement on a eu que deux puisque sur le 2000 steeple, Mohamed Ghalem s'est contenté de la 11e place.", a-t-il ajouté en précisant "qu'il aurait pu, tout comme Ali-Fouad Binat, faire beaucoup mieux."

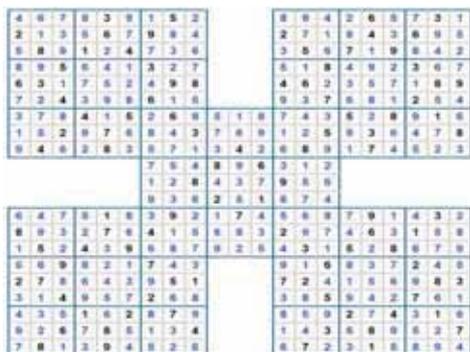
Le directeur des jeunes talents s'est déclaré "satisfait" des autres résultats enregistrés par des athlètes qui ont fait de leur mieux. Il a cité à titre d'exemple Akram Bakhtaoui qui avait amélioré son record personnel. "Il avait un chrono de plus de 54 secondes et ici à Cali, il a réalisé à deux reprises 53 secondes ce qui est appréciable." a-t-il dit. La sélection nationale qui a participé à ces mondiaux avec neuf athlètes est attendu mercredi à Alger.



Résultats des Algériens:

Akram Bakhtaoui (dernier en 1/2 finale de la 400m haies)
Ali-Fouad Binat (disqualifié sur le 400 m haies)
Anis Bensititi (10e aux séries du 1500m)
Ali Djoudar (14e lors des séries du 3000m)
Tahar Lazaar (8e aux demi-finales du 800m)
Mohamed Ghalem (11e au premier tour du 2000m steeple)
Mohamed Bouaziza (11e en finale du 1500m)
Abderrazak Abed (9e en finale du 3000m)
Said Touche (19e sur le 10.000m marche).

Sudoku N°1017



S o l u t i o n

Mots Croisés N°1017

CARQUEIRANNE
ODEURS ■ EMEUT
NICÉE ■ AVINÉE
CRUSTACE ■ N ■ T
IE ■ TERTIAIRE
L ■ UER ■ ALI ■ AM
IMBUES ■ LONGE
AGAR ■ ABELIEN
B ■ C ■ CHARI ■ AT
US ■ CHALE ■ UN ■
LISIER ■ NANTI
ECU ■ FACTURER

Mots Fléchés N°1017

FLEURDELISES
OURSE ■ BALCON
NEGOCIATION ■
CU ■ NY ■ UT ■ P ■ R
IRASCIBILITE
E ■ D ■ LOIS.ERE
RIVIERE ■ B ■ AL
ENEE ■ GSTAAD ■
MAR ■ BA ■ ENNUI
ERBIL ■ ARC ■ IL
NIECES ■ N ■ PRE
T ■ SIDATIQUES

Ligue des champions

(GROUPE, B), CE SOIR À BOLOGHINE, USM ALGER - MC EL EULMA

Les Algérois pour un trois sur trois !

Saïd Ben

L'USM Alger recevra ce soir 20h30 au stade Omar Hamadi de Bologhine, le MC El Eulma avec l'objectif de gagner trois autres points à ajouter aux six déjà acquis pour le compte de la 3e journée de la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique de football (Groupe, B). En effet, et à l'issue de la 2e journée, soit avant le match de ce soir, l'USMA occupe le poste de leader du groupe B avec 6 points, devant l'ES Sétif et Al-Merreikh du Soudan qui comptent 3 points chacun. Quant au MCEE, son adversaire du jour, il ferme la marche avec 0 point.

Vainqueur lors des deux précédents matchs contre l'ES Sétif et Al-Merreikh du Soudan, l'USMA veut donc gagner son troisième match consécutif et ainsi prendre

une sérieuse option pour la qualification aux demi-finales de cette prestigieuse compétition qu'elle retrouve après plusieurs années d'absence. Par contre, c'est presque une des dernières chances pour El Eulma afin de revenir dans la course après ses deux dernières défaites consécutives contre Al-Merreikh du Soudan (2-0) en déplacement et à domicile contre les voisins de l'ES Sétif (1-0).

Deux défaites qui ont fait très mal aux joueurs du coach Chérif Hadjar déjà affectés par la relégation du club en Ligue deux algérienne en fin d'exercice passé. Ce qui laisse justement le coach de la ville des Hauts-Plateaux déclarer à la veille de cette rencontre que « J'attends une réaction de mes joueurs. On n'est pas encore éliminés et la balle est désormais dans le camp de mes joueurs ». Ce qui est parfaitement vrai. Mais, il faut reconnaître que la mission est difficile devant une aussi coriace formation que l'USMA et surtout parce que le coach de Babiyà notera l'absence de



trois éléments clés dans l'attaque eulmie : Brahim Cheni, Walid Derrardja et Fares Hamiti, tous les trois sur le départ. Par contre chez les gars de l'USMA, on parle surtout de ce titre africain qui commence à se dessiner. Mais pour l'entraîneur en chef intérimaire de l'USMA, Miloud Hamdi, « on ne doit pas brûler les étapes, étant donné que le club n'est toujours pas assuré

d'être dans le dernier carré ». Du côté de l'USMA, on remarque également deux déficiences de taille à savoir celles de Hamza Koukri, suspendu, et Nassim Bouchem, blessé. Il est utile de rappeler enfin que l'autre match de ce groupe entre l'ES Sétif et Al-Merreikh du Soudan aura lieu demain samedi au stade du 8-Mai 1945 de Sétif.

S.B.

(3^E J, GR. B) ES SÉTIF-EL MERREIKH (SOUDAN)

Les Sétifiens ne jurent que par la victoire

L'ES Sétif, championne d'Afrique en titre, ne jure que par la victoire, samedi soir au stade du 8-Mai 1945, face aux Soudanais d'El Merreikh, dans le cadre de la 3e journée de la phase de poules de la Ligue des champions africains de football (Groupe B). L'Entente, relancée dans ce groupe grâce au succès obtenu en déplacement lors de la précédente journée devant le MC El Eulma (1-0), est aujourd'hui "au point physiquement et psychologiquement", affirme le jeune coach sétifien Kheireddine Madoui dans une déclaration à l'APS. Pour Ma-

doui, l'ESS est "plus que jamais déterminée" à atteindre les demi-finales de la Ligue des champions, pour répondre, "d'une part, aux attentes des supporters et faire honneur, d'autre part, à son statut de champion d'Afrique", souligne l'entraîneur des "Aigles Noirs" qui ne veut plus voler au ras des pâquerettes. S'agissant de la formation appelée à en découdre avec El Merreikh, Madoui affirme que son onze type ne connaîtra pas de modifications notables par rapport à l'équipe alignée il y a deux semaines au stade Messaoud-Zeghar

d'El Eulma.

"Nous serons toujours privés d'Eudes Dagoulou qui se remet d'une blessure et de Toufik Zerara qui manque de compétition", révèle à ce propos le coach de l'Entente avant de rappeler que l'équipe sera aussi privée, pour cause de suspension, du gardien Sofiane Khedairia et de l'attaquant de poche El Hadi Belameiri.

L'attaquant Mohamed Benyettou sera en revanche bien là malgré les 5 points de suture qui ont dû lui être posés sur le front à la suite d'un choc avec un adversaire à El Eulma. De son côté, le président du club, Hassan Hamar, souligne que son équipe

"n'a plus droit à l'erreur" et que tous les moyens ont été mis à la disposition des joueurs qui devront "se battre comme des lions pour que les trois points restent à Sétif". A une question relative au choix de préparation de l'équipe soudanaise qui a préféré rester en Algérie depuis son match perdu il y a 15 jours face à l'USM Alger, pour le compte de la 2ème journée, Hamar affirme qu'il ne se préoccupe que de la préparation de sa propre équipe.

"Qu'elle se soit préparée en Algérie ou ailleurs, l'équipe d'El Merreikh ne nous fait pas peur car nous n'oublions pas que nous sommes les champions d'Afrique en titre", affirme le boss sétifien. Pour diriger la rencontre ES Sétif-El Merreikh, prévue samedi à 21 h 30 au stade du 8-Mai 1945 de Sétif, la Confédération africaine de football a désigné l'arbitre sud-africain Daniel Bennett.

LIGUE 1 MOBILIS Les derbys algérois et les grandes affiches au stade du 5-Juillet

Les derbys algérois et les grandes affiches de la Ligue 1 professionnelle de football, saison 2015-2016, seront tous programmés au stade du 5-Juillet, a-t-on appris mercredi auprès de la Ligue de football professionnel (LFP).

Les travaux au stade du 5-Juillet, achevés le 25 avril dernier, ont été décidés par les pouvoirs publics après le décès de deux jeunes supporters dans l'effondrement partiel d'une tribune, en marge du derby USM Alger à MC Alger, le 21 septembre 2013. Le projet a été confié au bureau d'étude Egis France, représenté à Alger par Jean-Marie Charelet, ainsi qu'à la multinationale China state construction engineering corporation (CSCEC).

Le Premier ministre avait mis en service cette importante enceinte sportive du pays restée fermée depuis presque deux années après s'être assuré que les travaux de rénovation entrepris ont été réalisés dans le respect des normes de sécurité. Le Premier ministre a donné également son feu vert pour la réouverture du stade 5-Juillet pour accueillir les compétitions nationales et internationales.

TRANSFERT

Aoudia : «J'ai tout réglé avec l'USM Alger»

L'attaquant algérien du FSV Francfort (Bundesliga 2 allemande de football) Mohamed Amine Aoudia a affirmé mercredi qu'il avait "tout réglé" avec l'USM Alger (Ligue 1 algérienne) en signant un contrat de prêt d'une saison.

"J'ai tout réglé avec l'USMA en signant mon contrat de prêt d'une saison. Francfort et l'USMA ont tout conclu sur le plan financier. Il reste seulement la réception de la lettre de prêt pour que mon transfert soit effectif et pour que je puisse ensuite être enregistré au système de régulation des transferts de la FIFA (TMS). En principe ça doit se faire d'ici à la fin de la semaine", a indiqué Aoudia à l'APS.

Aoudia (27 ans) qui a très peu joué la saison passée à cause d'une blessure au genou, est à Francfort depuis l'été 2014. Il avait enfilé le maillot du Dynamo Dresde (Div 3/Allemagne) au cours de l'exercice d'avant pour sa première expérience en Europe.

"J'ambitionne de rafler un ou deux titres avec l'USMA avant de revenir en Allemagne", a ajouté Aoudia, qui a souligné l'éventualité de devenir libre de tout engagement au terme de la saison prochaine.

"Si le FSV Francfort viendrait à être relégué en division 3, une clause dans mon contrat me permettrait d'être automatiquement libre", a expliqué l'ancien buteur du CR Belouizdad (Ligue 1/Algérie). Evoquant sa nouvelle aventure avec l'USMA, Aoudia ambitionne d'abord "de tout mettre en œuvre pour aider le club à réaliser ses objectifs", se disant disposé à mettre son expérience au service du groupe.

Le joueur, formé à l'IR Hussein Dey, devrait entamer les entraînements avec l'USMA la semaine prochaine et pourra du coup signer ses grands débuts officiels le 7 août prochain lors du match en déplacement face au MCE Eulma, dans le cadre de la 4e journée (Gr B) de la phase des poules de la Ligue des champions.

Abdelmoumen Djabou annonce son retour à l'ES Sétif

L'attaquant international Abdelmoumen Djabou, en fin de contrat avec le Club Africain (Tunisie), a fait part mercredi à l'APS de sa décision de retourner dès cette saison à son club formateur, l'Entente de Sétif. "Je signerai dans les tout prochains jours un contrat avec l'ESS car il s'agit d'un challenge sportif qui m'intéresse", a déclaré le joueur avant d'ajouter qu'il avait aussi très envie de se rapprocher de sa famille. Le président de l'ES Sétif avait laissé entendre à plusieurs reprises que la réintégration de Djabou parmi l'équipe sétifienne était acquise alors que l'intéressé était resté, jusqu'ici, muet sur le sujet. Abdelmoumen Djabou, 28 ans, avait contracté en avril dernier une vilaine blessure au genou gauche (rupture des ligaments croisés avec atteinte du ménisque) qui l'a contraint à mettre prématurément fin à sa saison au Club Africain et à passer sur le billard, rappelle-t-on. Aujourd'hui, l'international algérien, qui a disputé, la saison dernière, 18 matches de ligue 1 tunisienne et marqué 8 buts, a achevé sa rééducation et devrait recommencer à courir, comme il l'a confié à l'APS, dans une quinzaine de jours. L'ES Sétif, champion d'Afrique et d'Algérie en titre, après avoir enregistré les départs de Younés, Megatli, Kourbia, Raït, Demou, Ze Ondo, Mellouli, Lagraâ, et Boukria, a obtenu la signature de Haddouche (AS Chlef), Keniche (USM El Harrach), Benlamri (JS Kabylie), Hachi (Grenoble, France), Chenine (Colomiers, France), en plus des espoirs Boubakore (ASM Oran), Tobbal (Fulham, Angleterre) et Rebiaï (WA Tlemcen).

L'INTER MILAN AURAIT CONTACTÉ DROGBA

Libre depuis la fin de son contrat avec Chelsea, Didier Drogba est à la recherche d'un nouveau club pour la saison à venir. Alors qu'il était annoncé en partance pour la Major League Soccer, l'attaquant âgé de 37 ans pourrait finalement atterrir à l'Inter Milan selon *L'Equipe*. Didier Drogba, qui était revenu à Chelsea l'été dernier, a trouvé sept fois le chemin des filets la saison dernière en pas moins de quarante apparitions.



FELLAINI S'EXCUSE AUPRÈS DE VAN GAAL

Visiblement pris de remords, le milieu de terrain s'est depuis excusé auprès de son coach, Louis van Gaal, qui avait manifesté son agacement suite au comportement violent de son joueur. Fellaini avait d'ailleurs reçu une amende de la part de son club, sous l'impulsion du technicien néerlandais.

"Il était en colère contre moi, mais le lendemain, je suis allé lui parler et je lui ai dit que j'étais désolé", a confié le joueur de 27 ans dans les colonnes du *Guardian*.

"Je voulais m'excuser pour mon comportement et sa conséquence. Bien sûr, c'est quelque chose qu'il a apprécié. Je l'ai laissé tout comme mes coéquipiers dans une mauvaise posture, et ce n'était pas bon pour l'équipe", a ensuite expliqué l'international belge, alors que les Red Devils avaient conclu le match sur le score de 0-0.

XABI ALONSO INDÉCIS SUR SON AVENIR

En fin de contrat avec le Bayern Munich en juin prochain, Xabi Alonso ne sait pas encore de quoi son avenir sera fait.

Arrivé l'été dernier au Bayern Munich, en provenance du Real Madrid, Xabi Alonso est déjà en fin de contrat en juin prochain. Mais cela n'inquiète pas plus que cela pour le moment. "Mon contrat ? Nous allons voir ce qui se passe. Ce n'est pas le moment de discuter de cela", confiait Xabi Alonso en conférence de presse.

Le milieu de terrain espagnol a également souhaité bonne chance à son ancien coéquipier, Bastian Schweinsteiger parti à Manchester United. "Basti a été très important au Bayern durant les 10 dernières années. Mais il a pris la décision de partir. Je ne peux que lui souhaiter le meilleur", déclarait Xabi Alonso.

GROBKREUTZ INCERTAIN SUR SON AVENIR

Alors qu'il ne lui reste qu'un an de contrat au Borussia Dortmund, Kevin Grobkreutz reste évasif à propos de son avenir. Kevin Grobkreutz pourrait quitter Dortmund lors de ce mercato estival. C'est ce qu'il a laissé entendre en zone mixte après la victoire du Borussia contre Luzern (4-1). "Nous verrons dans les prochaines semaines", a-t-il indiqué, laissant ainsi planer le doute sur son avenir. Également interrogé, le directeur général du club Michael Zorc n'a pas souhaité s'étaler sur le sujet.

JUVE : DISCUSSIONS CONFIRMÉES POUR DRAXLER !

"La Juventus a demandé, par voie écrite, une autorisation pour négocier avec l'agent de Draxler. Nous avons accepté, même si pour l'instant, aucune offre ne nous est parvenue", a déclaré le directeur sportif du club de Gelsenkirchen, Horst Heldt, dans les colonnes de *Bild*. Selon Sky Italia, Schalke 04 pourrait lâcher son joueur pour une somme comprise entre 20 et 30 millions d'euros.

LA RECRUE «SURPRISE» DE VAN GAAL SERAIT LLORENTE !

Le coach néerlandais avait annoncé vouloir faire signer un attaquant "surprise", insoupçonné par les médias. Fernando Llorente serait cet homme, selon les médias anglais. Le mystère se lève peu à peu sur le recrutement futur de Louis Van Gaal. Alors que tous s'imaginaient que le coach néerlandais comptait sur l'arrivée d'Edinson Cavani (ndlr un échange avec Di Maria est évoqué depuis plusieurs semaines), ce dernier a démenti les rumeurs. Il a en effet déclaré hier qu'il souhaitait faire signer un attaquant "surprise" durant ce mercato estival, pour pallier à l'absence de Robin Van Persie, parti à Fenerbahçe, et Falcao, qui a rejoint les rangs de Chelsea.

"Ce n'est pas un attaquant sur lequel les médias ont écrits. Vous devez attendre et voir.

Le mercato continue jusqu'au 1er septembre donc nous devons attendre", a déclaré Van Gaal avant d'ajouter : "C'est en

RICARDO RODRIGUEZ POUR REMPLACER COENTRÃO AU REAL ?

Fabio Coentrão ne faisant plus partie des plans du Real Madrid, la direction merengue souhaite recruter un nouveau latéral gauche cet été. Si l'on en croit le quotidien *Marca*, l'international suisse Ricardo Rodriguez (Wolfsburg) aurait les faveurs de la Maison Blanche. Le Real Madrid ne retiendra pas Fabio Coentrão. Barré par la concurrence sous l'ère Carlo Ancelotti, le défenseur portugais n'aura pas davantage la confiance du nouveau coach madrilène Rafael Benítez. Après avoir attiré Casemiro, Danilo, Lucas Vazquez et Kiko Casilla, le club merengue désire s'attacher les services d'un nouveau latéral gauche. Dans cette optique, *Marca* affirme que la Casa Blanca aurait déniché le profil idéal.

La partie est gagnée pour Savic

Savic, 24 ans, peut évoluer défenseur central ou arrière droit. Champion d'Angleterre avec Manchester City en 2012, il a disputé la saison dernière 41 matches avec la Fiorentina, demi-finaliste de l'Europa League. Le montant de son transfert n'a pas été divulgué, mais pourrait être d'un peu moins de neuf millions d'euros. Avec ce recrutement, l'Atletico Madrid entend pallier le départ de l'international brésilien Joao Miranda, qui a signé fin juin pour trois saisons à l'Inter Milan, en Italie.



TOMBOLA DK NEWS
Ramadhan 2015

Condor
Machine à laver + Frigo + Smartphone + TV + Cuisinière

AIGLE AZUR
3 billets d'avion A/R

SOUMMAM
2 parures en or

Grand Hotel Arc en Ciel Skikda
Un séjour offert par Grand Hotel Arc en Ciel Skikda

2 billets OMRA

LABORATOIRES venus
30 packs

ALGERIE-FERRIES
1 billet vers l'Espagne ou Marseille

HUAWEI
2 Smartphones

Règlement TOMBOLA 2015

Article 1 : La société organisatrice de la TOMBOLA SARL DK NEWS au capital 100.000 DA dont le siège social est situé : 03, Rue du Djurdjura – Ben Aknoun Alger, ci-après «L'organisateur», représenté par son gérant : Monsieur CHERBAL Abdelmadjid; organise une Tombola nationale ouverte pour tous les lecteurs et lecteurs durant tout le mois de Ramadhan.

Article 2 : Objet du règlement : Le présent règlement a pour objet de définir les conditions générales de la Tombola que DK NEWS organise durant le mois de Ramadhan ainsi que les modalités d'identification des gagnants.

Article 3 : Durée de la tombola. La présente Tombola se déroulera du : 01/07/2015 au 30/07/2015, la Tombola peut être prolongée ou diminuée dans sa durée pour des raisons propres à l'organisateur.

La date limite d'envoi du courrier contenant les (20) coupons est fixée à dix (10) jours après la fin de l'organisation de la Tombola et la date de la franchise de d'Algérie poste fera foi.

Article 4 : Conditions de participation La présente Tombola est ouverte à tous les lecteurs et lecteurs ayant rempli en intégralité les coupons de participation et envoyés à l'adresse : **DK NEWS, BP 147 Bureau de poste Ben Aknoun 16028.** Ces coupons que les lecteurs et lecteurs trouveront en page 27 devront

être découpés selon la zone limitée à cet effet.

Les participants doivent collectionner tous les coupons qui seront publiés durant toute la période de la Tombola et les poster avant la date limite d'envoi à l'adresse mentionnée ci-dessus. DK NEWS assure le respect de la confidentialité par la sécurisation de toutes les données communiquées par les participants.

Chaque lectrice et lecteur ne peut prétendre à plusieurs participations ce qui induit qu'il ne sera retenue qu'une seule participation pour prétendre gagner un cadeau.

- Les employés de DK NEWS, ou membres de leurs familles directes (conjoint ou enfants), les prestataires, les sous-traitants, les fournisseurs ne peuvent participer à cette tombola.
- Les participants sont éligibles dans les cas suivants :
 - Les candidats doivent résider en Algérie ;
 - Dans le cas où le gagnant serait mineur, le cadeau sera remis aux parents ou au tuteur légal, sur une présentation de la carte d'identité Nationale et d'un document justifiant l'affiliation ;
 - Chaque gagnant doit avoir observé les termes du présent règlement
 - Le courrier non franchisé par Algérie poste ne sera pas retenu, donc éliminé.

Le fait de participer à cette Tombola im-

plique l'acceptation de son règlement.

Article 05 : Le coupon de participation Un coupon sera toujours publié à la page 27 qui comprendra des zones où le participant doit remplir : Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, email, âge, fonction.

Article 06 : Avis aux gagnants Les (15) gagnants seront tirés au sort par les services de DK NEWS en présence d'un huissier de justice. Ils seront avisés par téléphone, mail et SMS. DK NEWS considérera que le nom du gagnant est celui qui figure sur le bulletin de participation tiré au sort. DK NEWS se réserve le droit d'utiliser le nom et prénom des gagnants pour d'éventuelles opérations publicitaires.

Article 07 : Cadeaux
Les (15) gagnants tirés au sort recevront chacun, un des cadeaux suivants :

- 01- 1 Billet OMRA (Touring Voyage Algérie) + Pack Venus
- 02- 1 Billet OMRA (Touring Voyage Algérie) + Pack Venus
- 03- 1 Parure (Soummam) + Pack (Venus)
- 04- 1 Parure (Soummam) + Pack (Venus)
- 05- 1 Billet d'avion (Aigle Azur) + Pack (Venus)
- 06- 1 Billet d'avion (Aigle Azur) + Pack (Venus)
- 07- 1 Billet (Aigle Azur) + Pack (Venus)
- 08- 1 Séjour de 5 jours au (Royal Tulp) + Pack (Venus)

09- 1 Billet (Algérie Ferries) + Pack (Venus)

Article 08 : Délai de retrait du cadeau Dès la réception de leurs invitations pour réception des cadeaux «Tombola DK NEWS 2015» sur sa boîte email et son téléphone mobile, le gagnant dispose d'un délai de (15) jours pour récupérer son cadeau.

Article 09 : Modification du règlement Toute modification du présent règlement donnera lieu à l'apparition de ce dernier modifié au niveau des sites web de DK NEWS.

Article 10 : Résiliation ou Annulation DK NEWS se réserve le droit de résilier ou d'annuler la TOMBOLA à tout moment et ce, en raison de tout événement indépendant de sa volonté, sans qu'il puisse être prétendu à une indemnité par les participants.

Toute participation à la tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

19

Tombola DKNEWS

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° Tel. :

E-mail :

Age :

* Par ce présent coupon, j'adhère au règlement de cette tombola

Envoyer les 20 coupons à l'adresse :
DK NEWS, BP 147 Bureau de poste Ben Aknoun 16028

AFFAIRE DU PASSEPORT NON BIOMÉTRIQUE Beaucoup de bruit pour rien ?



Cherbal E-M

La presse nationale s'est faite l'écho ces derniers jours de perturbations dues à une information faisant état de nouvelles modalités applicables par les autorités françaises aux passeports algériens, non biométriques.

Il s'agit en effet d'une note adressée par les services de la police de l'air et des frontières française aux compagnies aériennes leur indiquant que les ressortissants étrangers titulaires de passeports non biométriques, valides jusqu'en novembre 2015 ne seront plus admis sur le territoire français au delà du 26 août 2015.

Les services de la compagnie aérienne algérienne Air Algérie ont été immédiatement pris d'assaut par les ressortissants algériens au niveau des différents aéroports français, pour demander des éclaircissements.

Devant cette situation, le responsable d'Air Algérie en France a saisi les services de la PAF française pour avoir plus d'informations sur les modalités éventuelles de cette nouvelle mesure.

Selon les propos de l'avocat Khaled Lasbeur qui suit de près ce dossier, le commissaire divisionnaire de la police de l'air et des frontières française a répondu à Air Algérie en indiquant qu'il ne faut pas tenir compte de cette note et que la libre circulation des ressortissants algériens est garantie quel que soit le document de voyage présenté, pourvu qu'il soit officiel et en cours de validité.

Maitre Lasbeur, spécialisé dans le droit applicable aux relations algéro-françaises, trouve pour sa part juridiquement infondée cette note, produite dans la précipitation.

Il estime en effet que la libre circulation des ressortissants algériens vers la France ne peut faire l'objet d'aucune restriction, tant que le passeport établi par l'Etat algérien est en cours de validité, et ce en vertu de l'Accord algéro-français du 26 décembre 1968, modifié et d'un arrêté du Conseil d'Etat français qui confirme le principe de la libre circulation des ressortissants algériens vers la France.

ALGÉRIE - EGYPTE

Le Président Bouteflika affirme à son homologue égyptien la nécessité de consacrer la coordination bilatérale

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a souligné, dans un message de vœux adressé à son homologue égyptien Abdel Fattah al-Sissi à l'occasion du 63^e anniversaire de la révolution du 23 juillet, la nécessité de consacrer la concertation et la coordination bilatérale pour jeter les bases de la paix et de la stabilité dans la région.

«Il m'est agréable au moment où le peuple égyptien frère célèbre le 63^e anniversaire de la glorieuse révolution du 23 juillet de vous présenter, au nom du peuple et du gouvernement algériens et en mon nom personnel, mes vœux les meilleurs de bonheur et de santé à l'Egypte, pays frère et davantage de prospérité dans la sécurité et la stabilité sous votre direction clairvoyante», écrit le président Bouteflika dans son message.

«Je saisis cette heureuse occasion pour vous réitérer notre satisfaction de la dynamique accrue que connaissent les relations bilatérales entre nos deux pays frères dans le cadre des mécanismes de la coopération bilatérale, du rythme de coordination et de la concertation entre nos deux pays», a ajouté le président Bouteflika. «Je vous affirme notre souci d'oeuvrer de concert avec vous à renforcer et à approfondir les relations de fraternité et de coopération qui unissent nos deux pays et les hisser au niveau des aspirations



de nos deux peuples frères», lit-on dans le message.

«Les conditions difficiles que traverse notre région et les défis majeurs auxquels elle fait face imposent la nécessité de consacrer la concertation et la coordina-

tion constantes entre nos deux pays frères de façon à réaliser nos intérêts communs, préserver la sécurité de nos pays et contribuer à jeter les bases de la paix et de la stabilité dans notre région», a conclu le président de la République.

L'Algérie et la Chine conviennent de l'élaboration d'un mémorandum d'entente dans le domaine de la santé

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, et son homologue chinois, Jin Xiaotao, ont convenu, mercredi à Malabo, de l'élaboration d'un mémorandum d'entente dans le domaine de la santé.

Les deux ministres qui se sont entretenus dans la capitale de Guinée Equatoriale, en marge de la conférence internationale sur la lutte de l'Afrique contre le virus ebola, ont indiqué que la signature de ce mémorandum pourrait intervenir en marge du

sommet Chine-Afrique qui se tiendra en Afrique du Sud en octobre prochain.

Les deux parties ont, par ailleurs, passé en revue les différents aspects de la coopération algéro-chinoise et ont décidé de la «renforcer dans plusieurs domaines, dont notamment l'appui en médecins spécialistes, le développement de la production de vaccins, ainsi que la promotion de la médecine traditionnelle».

FRANCE

L'ONM s'indigne contre les propos de Sarkozy sur l'Algérie

L'Organisation nationale des moudjahidines (ONM) s'est indignée contre les propos tenus par l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, à l'encontre de l'Algérie lors de sa récente visite en Tunisie. Ces propos sont «une nouvelle marque de haine» qui s'ajoute à la rancoeur de cet homme contre l'Algérie», a indiqué mercredi l'ONM dans un communiqué. Et d'ajouter que les propos de l'ex-président français selon lesquels «le

malheur des Tunisiens est que leur pays est frontalier avec l'Algérie et la Libye» n'étaient qu'une introduction à une attaque contre l'Algérie : «L'Algérie qu'en sera-t-il dans l'avenir ? de son développement, de sa situation». L'ONM a estimé que ces déclarations constituaient une «violation de tous les usages qu'il convient de prendre en considération avant de parler d'un autre pays souverain conscient de ses responsabilités».

Sarkozy «sait pertinemment que l'Algérie est seule responsable de la protection de sa sécurité et de sa stabilité et est capable de faire face aux événements quelle que soit leur complexité», a ajouté l'ONM. L'Algérie est consciente de l'ampleur du complot dont ont été victimes plusieurs pays arabes», a encore souligné l'ONM, affirmant «à sa disposition à répondre aux provocations de Sarkozy et autres cercles qui l'entourent».

INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES :

Tous les nouveaux bacheliers ont confirmé leur choix

Tous les nouveaux bacheliers ayant procédé à leur pré-inscription au niveau de l'enseignement supérieur ont confirmé leur choix, avec un taux de 100%, soit 358.128 nouveaux bacheliers, selon les statistiques fournies jeudi par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique.

L'étape de la confirmation définitive des vœux, qui a duré deux jours, a été clôturée mardi.

Le nombre de pré-inscriptions est de 358.128 nouveaux bacheliers, soit un taux de 98,62%, alors que le nombre de signatures est de 359.356 (98,96%), sur un total de 363.141 élèves ayant décroché le baccalauréat cette année, a précisé la même

source. Tous les moyens ont été mobilisés pour réussir le processus de l'opération d'inscription à l'université des nouveaux bacheliers, avait affirmé la semaine dernière, le ministre du secteur, Tahar Hadjar.

L'opération d'affectation et de recours est prévue le 28 du mois de juillet, alors que les inscriptions définitives (après les recours) s'étaleront du 29 juillet au 6 août.

Le ministre avait également souligné que «l'orientation est un concours sur classement», précisant que la moyenne générale obtenue par le bachelier demeure le premier paramètre à prendre en compte dans l'orientation des nouveaux bacheliers.

ÉDUCATION
Lancement d'un appel d'offres national pour l'élaboration du manuel unique

La ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrat, a annoncé mercredi à Alger que son département lancera la fin du mois courant un appel d'offres national pour l'élaboration et l'impression des manuels uniques de la première année primaire et de la première année moyenne.

Lors d'une conférence de presse en prévision de la conférence nationale sur l'évaluation de la réforme du système éducatif, prévue samedi et dimanche prochains, Mme Benghebrat a indiqué que son secteur lancera à

la fin de ce mois un appel d'offre national pour l'élaboration et l'impression des manuels uniques de la première année primaire et de la première année moyenne.

Selon la ministre, l'entrée en vigueur de ces manuels, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme du système éducatif, est prévue pour l'année scolaire 2016-2017.

L'objectif de la tutelle à travers cette opération est l'amélioration des contenus et la révision des programmes scolaires.